

1º R
1045

Bibliothèque des Musées Nationaux
Musée des Arts et Traditions Populaires

cc 400
P 60
10R
1045

ABRÉGÉ

DE LA GRANDE INDULGENCE
DE NOTRE-DAME-DES-ANGES, 1045
DITE
PORTIONCULE,

2 AOÛT,

Accordée par Jésus-Christ, par l'intercession
de la Sainte-Vierge, à St.-François-d'Assise.

RAPPORT des Hosties miraculeuses de Favernay...., de
Dijon...., de Présac.....

Discours prononcé dans une assemblée militaire d'offi-
ciers généraux, soldats, etc., par le Père *Humbert*,
Mineur conventuel, Missionnaire apostolique, premier
Aumônier de l'armée française en Italie.

RÉTABLISSEMENT de la Religion, etc., etc.



CAEN,
IMPRIMERIE DE A. HARDEL,
Rue Froide, 2.

1849.

18

INSTRUCTION

SUR L'INDULGENCE MIRACULEUSE

DE LA

PORTIONCULE.

Entre tant de livres d'histoire, dont la plupart sont peu utiles au salut de l'ame, une des plus édifiantes et des plus salutaires est celle de l'indulgence de la Portioncule, dite *Notre-Dame-des-Anges*; laquelle histoire ranime en nous l'esprit d'oraison, de pénitence et l'esprit d'un zèle ardent pour devenir saint. Telle est la fin que je me propose en racontant et en exposant sous les yeux des justes pour leur édification, et des pécheurs pour leur conversion, un fait si merveilleux.

Les indulgences étant les plus grandes grâces qui peuvent être accordées aux fidèles, et n'y ayant rien de plus utile pour exciter les pécheurs à faire pénitence, avec quel empressement ne doit-on pas en profiter, et gagner celles qui se présentent à nous chaque jour, le mieux qu'il est possible, pendant que nous sommes en ce monde ! Les indulgences sont comme les dernières clefs qui nous ouvrent les portes du Ciel, par le pouvoir que Jésus-Christ en a laissé à son Eglise; c'est pourquoi, avant d'entrer dans le Ciel, il faut premièrement avoir entièrement satisfait à la justice divine tout ce qu'on peut lui devoir par la pénitence et autres bonnes œuvres. Sans cela, les portes du Ciel nous restent fermées. *Redde quod debes*, et cela jusqu'à la dernière obole, usque ad novissimum quadrantem.

Le sacrement de pénitence nous remet à la vérité nos péchés quant à la coulpe, mais non pas quant à la peine que nous méritons. Comme ce serait beaucoup souffrir sur la terre, ainsi que d'aller en purgatoire après la mort,

jusqu'à ce que nous fussions entièrement purifiés de la tache de tous les péchés que nous avons commis ; mais, par le pouvoir que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ, elle peut nous en remettre la peine que nous méritons, par quelques prières et autres bonnes œuvres, qui étant faites avec les dispositions nécessaires, nous ouvrent les portes du Ciel, sans passer par les flammes du purgatoire, lorsqu'on gagne une indulgence plénière.

Mais, ô déplorable indifférence de tant de Chrétiens qui les négligent ! on en voit d'autres qui, sans cependant les mépriser, ont peu de soin d'en profiter ; d'autres qui, plus zélés pour leur salut, désirent beaucoup de gagner toutes celles qu'ils peuvent, mais à qui elles profitent peu, parce qu'ils n'apportent pas toutes les bonnes dispositions que les indulgences demandent, et qui n'observent pas tout ce qui est prescrit pour qu'elles leur soient utiles. Hélas ! combien d'ames qui ne sont à présent dans le purgatoire que pour n'avoir pas profité des indulgences qu'il leur était si facile de gagner ; et combien plus encore qui sont damnées, parce qu'ayant négligé leur salut pendant la vie, n'ont jamais fait un bon usage des indulgences qui les auraient sauvées ! Il est donc bien important de s'enrichir des trésors de l'Eglise, lorsque nous le pouvons, pour que nous ne nous trouvions pas les mains vides de bonnes œuvres au tribunal de Jésus-Christ. Mais, en voyant que nous aurons su faire profiter les talens qu'il nous a confiés, c'est-à-dire des grâces qu'il aura accordées à chacun de nous, il nous dira : « Venez, les bénis de mon père, venez, bon serviteur, entrez dans la joie de votre Seigneur. *Serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui.* Math. 25. 21.

Une des plus grandes indulgences qu'on connaisse, et qui est prouvée par tant de miracles, est celle de la Portioncule qu'on appelle l'Indulgence de Notre-Dame-des-Anges, qui arrive au 2 août, qui a été accordée par Jésus-Christ à Saint-François d'Assise, approuvée et confirmée des Souverains Pontifes. Si la vie d'un chrétien doit ressembler à celle de Jésus-Christ, pour être sauvé, il n'y en a point qui lui ressemble plus que celle de Saint-François d'Assise. Comme lui,

il est né dans une étable ; il a été humilié, méprisé, et, par le grand amour qu'il avait pour Jésus-Christ, il a mérité la grâce d'être crucifié comme lui par un séraphin envoyé du ciel, dont il reçu les stigmates, et dont l'Eglise fait la fête le 17 septembre. Voici donc ce qui est rapporté de la Portioncule.

L'an 1221, la douzième après que SAINT FRANÇOIS eut fondé son ordre des religieux MINEURS CONVENTUELS, (autrement dit CORDELIERS) dont il est sorti plusieurs autres ordres, comme les CAPUCINS, les RÉCOLLETS, etc. ; une nuit, comme il priait avec beaucoup de ferveur et de dévotion pour demander à Dieu la conversion des pécheurs, il fut averti par un ange d'aller à l'Eglise où il trouverait Jésus-Christ avec la Sainte Vierge sa mère, accompagnés d'une grande multitude d'esprits célestes. A cette nouvelle, ravi de la plus grande joie, il s'y rend au plus vite ; et s'étant présenté pour rendre ses hommages à la majesté du Fils de Dieu, il lui parla ainsi : *François*, lui dit Jésus-Christ, *le zèle que vous avez avec vos frères du salut des ames, fait que je vous permets de demander quelle grâce que vous voudrez à la gloire de mon nom.* Alors FRANÇOIS, ravi de tant de merveilles qui le remplissaient d'une sainte joie, fit cette prière : *Notre Père très-saint, je vous supplie, bien que je sois un misérable pécheur, d'avoir la bonté d'accorder à tous ceux qui visiteront cette Eglise, de recevoir une indulgence plénière de tous leurs péchés, après qu'ils se seront confessés à un prêtre approuvé, et je supplie la bienheureuse Vierge Marie, votre sainte Mère, avocate de tout le genre humain, de me l'obtenir par son intercession.* Alors la Sainte Vierge l'ayant demandé à Jésus-Christ, il prononça ces paroles. *François*, la grâce que vous me demandez est grande, mais apprenez que vous en recevrez encore de plus grandes ; cependant, je vous accorde l'indulgence que vous me demandez ; néanmoins, je veux que vous alliez trouver mon vicaire sur la terre, à qui j'ai donné le pouvoir de lier et de délier, et que vous lui fassiez la même demande pour cette indulgence. Tous les religieux et tous les confrères de saint François, qui étaient dans leurs cellules voisines, entendirent tout cela, et virent une grande lumière qui

remplissait l'Eglise, et entendirent le concert des anges; mais par une crainte respectueuse, personne n'osa s'en approcher. Dès le matin François les ayant rassemblés, leur défendit de parler de ce prodige, et partit avec le frère Massé, pour aller trouver le Pape Honoré III, qui était à Pérusse.

Lorsqu'il fut en la présence du Souverain Pontife : *Bienheureux Saint Père*, lui dit-il, *il y a quelques années que j'ai rétabli une petite église dans un de vos domaines, je vous supplie de vouloir bien accorder à cette même Eglise une indulgence qui soit libre et sans obligation d'aucune offrande.* Le Pape lui répondit que raisonnablement cela ne se pouvait pas accorder, parce que c'était une chose juste que quiconque veut gagner une indulgence doit la mériter d'une manière ou d'une autre, principalement par des œuvres de charité. — *Mais pour combien d'années*, ajouta le Pape, *me demandez-vous cette indulgence?* — *Bienheureux Saint Père*, répondit François, *qu'il plaise à votre Sainteté de me donner plus d'années que d'années.* — *Et en quelle manière voulez-vous que je vous donne des âmes*, répliqua le Pape? — *Je désire*, continue François, *qu'il plaise à votre Sainteté, que tous ceux qui entrèrent dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, contrits, confessés et absous par un prêtre, reçoivent une entière rémission, en ce monde et en l'autre, de leurs péchés commis depuis leur baptême, jusqu'au moment qu'ils y entrèrent.* Alors le Pape lui dit : *François, vous demandez une chose extraordinaire. Le Saint-Siège n'a jamais été dans la coutume d'accorder une telle indulgence.* — *Bienheureux Saint Père*, reprit François, *je ne vous la demande pas de moi-même, c'est Jésus-Christ qui m'envoie près de vous, et je viens de sa part.* Le Pape ayant entendu cela, lui dit trois fois publiquement : *je vous l'accorde.*

Les cardinaux, qui se trouvaient là avec lui, représentèrent au Saint Père, qu'en accordant une telle indulgence et aussi grande, il pourrait détruire celle de la terre sainte, et celle du tombeau des saints apôtres : *je l'ai accordée*, dit le Pape, *il ne convient pas que je retire ma parole, modifions-la seulement*; et ayant rappelé François, il lui dit : *nous ne vous accordons pas l'indulgence que*

vous nous avez demandée, pour tous les ans à perpétuité, mais seulement pour un jour naturel, c'est-à-dire, depuis un soir y compris la nuit, jusqu'au lendemain du jour suivant. A ces paroles, François baissant profondément la tête se retira et s'en alla, mais le Pape le rappelant lui dit : *Où allez-vous, homme simple, quel témoignage et quelle preuve avez-vous de ce que je viens de vous accorder?* *Saint Père*, répond-il, *votre parole me suffit; si cette indulgence est l'œuvre de Dieu, lui-même la rendra manifeste; Jésus-Christ, la Sainte Vierge et les anges en seront le notaire, le papier et les témoins; je ne demande pas d'autre authenticité.* Ce qu'il disait était un effet de la grande confiance que la vérité de l'apparition lui suggérait.

L'indulgence de Sainte-Marie-des-Anges, ou autrement de la Portioncule, qui déjà depuis deux ans était accordée, n'avait pas encore de jour fixe où les fidèles pouvaient la gagner; François attendait que Jésus-Christ, principal auteur d'une si précieuse grâce, le déterminât; il ne fut pas trompé dans son espérance, et le fait arriva ainsi :

Au commencement de l'année 1223, étant une nuit en oraison dans sa cellule de Sainte-Marie-des-Anges, le démon tentateur lui fit entendre, comme par bienveillance pour sa santé, de ne pas tant veiller et de ne pas tant prier, mais de faire plutôt d'autres pénitences; que le sommeil lui était absolument nécessaire, et que trop veiller lui occasionnerait la mort. Alors, s'apercevant de la malice du démon, il s'en alla dans un petit bois qui était proche, se roula nu dans un buisson d'épines, se mit tout en sang, se disant à lui-même : *Il vaut bien mieux pour moi souffrir toutes ces douleurs avec Jésus-Christ, que de suivre les conseils d'un ennemi qui me flatte et me trompe* (1).

Au même instant il fut environné d'une grande lumière, qui lui fit voir une quantité de roses rouges et blanches, bien que ce fût dans le mois de janvier, et que l'hiver était très-rigoureux; ce qui ne pouvait être qu'un effet de la toute-puissance de Dieu, qui avait changé les pointes des

(1) J'ai vu de ces mêmes épines dont on conserve toujours le même plant.

épinés, des buissons en autant de roses, qui depuis se conservent jusqu'ici toujours vertes et sans épines.

Dans le même temps, il lui apparut une grande troupe d'anges qui lui dirent : « François, allez vite à l'Eglise, parce que Jésus-Christ et la Sainte Vierge y sont ; » et aussitôt il se sentit revêtu d'un nouvel habit très-blanc, il cueillit douze roses de chaque couleur, et alla à l'Eglise dont le chemin lui parut richement orné. Y étant arrivé, après une profonde adoration, il fit à Jésus-Christ sous la protection de la Sainte Vierge cette prière : *Notre Père très-saint Seigneur du ciel et de la terre, Sauveur du genre humain ; daignez par votre grande miséricorde déterminer le jour de l'indulgence que vous avez eu la bonté d'accorder pour cette Eglise.* Le Seigneur lui répondit, qu'il voulait que ce soit dès le soir du jour où l'apôtre saint Paul fut délivré de ces chaînes, jusqu'au soir du jour suivant. François demanda encore de quelle manière cela pourrait être publié, et si on l'en croirait à sa parole ; alors il eut ordre de se présenter devant le vicaire de Jésus-Christ, de lui porter quelques roses blanches et rouges, pour preuve de la vérité de ce qu'il disait ; et de prendre avec lui quelques-uns de ses compagnons, pour rendre témoignage de tout ce qu'ils avaient entendu, puisque de leurs chambres qui étaient très-près de l'Eglise, ils avaient en effet entendu tout ce qu'on avait dit ; et aussitôt les anges chantèrent l'hymne *Te Deum laudamus* : et François ayant pris trois roses blanches et trois roses rouges en l'honneur de la très-Sainte Trinité, la vision disparut.

François, accompagné du frère Bernard Quinteville, du frère Pierre Catané et du frère Ange de Riéti, partit pour Rome, où il raconta tout ce qui était arrivé à Sainte-Marie-des-Anges ; pour preuve de la vérité il lui présenta les roses qu'il avait apportées, et ses compagnons rendirent témoignage de ce qu'ils avaient entendu. Le Pape surpris de voir de si belles roses et d'une si bonne odeur dans le temps d'hiver, lui dit : « Quant à moi, je crois ce que vous me dites ; mais cela est une affaire à qu'il faut proposer aux cardinaux pour avoir leur avis ; » et en attendant, il ordonna aux officiers de la maison d'avoir soin d'eux, pour que rien ne leur manquât.

Le jour suivant ils comparurent au consistoire, où François, selon le désir du Pape, dit en la présence des cardinaux : « La volonté de Dieu est, que quiconque ayant le cœur contrit et humilié, après s'être confessé et avoir été absous par un prêtre, entrera dans l'Eglise de Sainte-Marie-des-Anges, du diocèse d'Assise, depuis les premières vêpres du premier jour d'août jusqu'à la fin des secondes vêpres du lendemain, obtienne une entière rémission de tous les péchés qu'il aura commis depuis son baptême jusqu'à ce moment. » Le Pape, voyant bien que les paroles de François n'étaient pas suspectes de tromper, en conféra avec les cardinaux ; il confirma l'indulgence, et ordonna ensuite aux évêques d'Assise, de Pérouse, de Todi, de Spolète, de Foligni, de Nocera, de Gubbio, de s'assembler le premier août de la même année, dans l'Eglise de Sainte-Marie-des-Anges, pour la publier solennellement.

Tous les évêques s'étant rassemblés au jour fixé, se mirent sur une grande tribune qu'on avait faite hors de l'Eglise, et voulurent que François y montât avec eux, pour déclarer le motif d'une telle assemblée, en présence d'un peuple immense qui y était accouru de toutes parts ; il fit un discours si plein de ferveur, qu'il semblait être plutôt un ange qu'un homme, et finit en annonçant l'indulgence plénière et perpétuelle, que Dieu et le Souverain Pontife accordaient à cette Eglise tous les ans à pareil jour. Les évêques peu satisfaits de ce qu'il l'eût publiée perpétuelle.... « François, » lui dirent-ils, « quoique le Pape nous eût ordonné de faire ce que vous désirez, son intention cependant n'est point que nous fassions des choses qui ne conviennent pas ; il ne faut donc annoncer l'indulgence que pour dix ans. » L'évêque d'Assise fut le premier qui voulait la restreindre ainsi, mais il ne put faire autrement que de dire comme François à perpétuité. Les autres évêques voulurent aussi essayer de la limiter, mais Dieu fit que, contre leur volonté et malgré eux, ils dirent tous ensemble à perpétuité ; et, reconnaissant en cela la volonté de Dieu, ils publièrent avec joie que l'indulgence était perpétuelle.

Plusieurs de ceux qui étaient présents au sermon de saint François, laissèrent par écrit qu'ils l'avaient vu

tenir en main un billet où on lisait ces paroles... « Je vous annonce une indulgence plénière que j'ai obtenue de la bonté du Père céleste, et de la propre bouche du Souverain Pontife ; vous tous qui êtes venus aujourd'hui avec un cœur bien contrit, bien confessés et bien absous par un prêtre, vous avez obtenu la rémission de vos péchés, ainsi, en sera-t-il encore de même pour tous ceux qui y viendront tous les ans avec les mêmes dispositions ? »

C'est de cette manière que fut publiée l'indulgence miraculeuse de la Portioncule. Dans son principe, elle n'était que pour l'église de Notre-Dame-des-Anges d'Assise ; mais les Souverains Pontifes l'ont étendue depuis, en faveur des fidèles, dans toutes les Eglises de l'ordre de Saint-François.

RÉFLEXIONS.

Dieu est maître de faire connaître sa volonté aux hommes comme il lui plaît et de la manière qu'il le veut ; autrefois il a choisi Moïse pour donner et proclamer sa loi à son peuple, et aujourd'hui il se sert de François pour faire connaître sa grande miséricorde envers les pécheurs, et un pardon général pour tous ceux qui se convertiront à lui sincèrement, bien pénitents, contrits et humiliés à la vue de leurs fautes, qui pour preuve de leur conversion se confesseront à tel jour, le 2 août, en l'église de Notre-Dame-des-Anges à Assise. Dieu est également maître de paraître à ses Saints, lorsque cela lui plaît, pour sa plus grande gloire ; si dans l'Ancien Testament il a apparu aux prophètes, pourquoi donc dans le nouveau et dans la loi de grâce, après qu'il s'est fait homme pour nous sauver, ne paraîtrait-il pas apparaître de même à ses fidèles serviteurs, pour les consoler et leur accorder quelques grâces particulières ? et Jésus-Christ pendant sa vie n'a-t-il pas apparu à ses apôtres, tout environné de gloire sur le Thabor, et après sa mort, n'a-t-il pas apparu à Magdeleine sous la forme d'un jardinier, pour lui faire voir qu'il était vraiment ressuscité ? ensuite, n'a-t-il pas apparu en voyageur aux disciples d'Emmaüs, puis à ses apôtres sous la forme d'un pécheur sur le bord de la mer ; et combien d'autres fois ne leur a-t-il pas apparu tantôt dans le Cénacle,

les portes étant fermées, tantôt au milieu d'eux comme un homme ordinaire, conversant avec eux, les instruisant, leur parlant du royaume des cieux ; et enfin, lorsqu'il les rassembla tous sur le mont des Oliviers, pour leur donner sa bénédiction avant de monter au ciel ; et même depuis ce temps-là, depuis son Ascension, on ne peut pas même douter que plusieurs Saints de notre temps n'aient eu différentes apparitions, qui sont des plus constatées. Telle est celle de saint François pour l'indulgence de la Portioncule, qui est une des plus prouvées, des plus authentiques, des plus solennelles, appuyée d'une infinité de miracles ; que tous ceux qui ont de la piété, de la foi et de la religion croient très-véritables ? Mais pour lever toutes les difficultés et tous les doutes qu'on peut avoir sur un fait si miraculeux, il suffit que toute l'Eglise l'eût approuvée, qu'elle l'eût publiée, qu'elle eût été reçue et reconnue de tout le monde entier, pour qu'elle eût toute la valeur et la force qu'on peut désirer ; comme tant d'autres accordées par les Souverains Pontifes, qu'on gagne dans le courant de l'année, pour affirmer de plus en plus la foi et la croyance en l'indulgence de la Portioncule, accordée par Jésus-Christ même à saint François. Il est de foi que l'Eglise ne peut pas se tromper dans le culte qu'elle permet, et que comme elle permet d'en faire un office particulier, il s'ensuivrait que, si l'apparition de Jésus-Christ à saint François n'était pas véritable, elle serait dans l'erreur ; ce qui est impossible, parce que notre Sauveur a promis à son Eglise qu'il serait avec elle jusqu'à la fin des siècles pour la diriger. La religion de Jésus-Christ n'a pas besoin de fausseté, ni de mensonge, ni de détours pour se soutenir, comme les autres sectes, qui ne sont appuyées que par le mensonge ; mais celle de Jésus-Christ qui est la vraie religion n'est que vérité, malgré tout ce qu'en disent les impies et les libertins, malgré tous leurs écrits remplis d'impostures et de fables. Toute la doctrine du Chrétien est renfermée dans les livres saints, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, livres inspirés du ciel. Soyez donc bien persuadés de l'indulgence miraculeuse de la Portioncule ; soyez aussi bien persuadés que l'Eglise a le pouvoir d'accorder des indulgences, de quelle manière qu'elle le juge à propos, lorsqu'elle croit que cela peut être

utile pour le bien spirituel des fidèles, et que la première et la plus essentielle de toutes les conditions pour gagner quelque indulgence que ce soit, est de croire que l'Eglise seule a le droit d'en accorder; or, telle est celle de la Portioncule, dont il est principalement ici question pour le présent, me proposant aussi de vous en parler d'autres dans ce petit traité, qui ne sont pas moins édifiantes et pas moins utiles pour le salut.

Approbation de l'Indulgence de la Portioncule par l'Eglise.

Ladite indulgence de la Portioncule étant reconnue de toute part, comme venant de Dieu, toute l'Eglise la reconnaît et la reconnaîtra toujours, malgré les écrits de quelques écrivains impies, sans religion, sans respect, sans soumission à ses décisions et hors de son sein, qui ont voulu la combattre et la mépriser, tels que Luther, etc., mais tous leurs écrits sont suffisamment rejetés et détruits par les meilleurs auteurs qu'on connaisse. Quoi de plus facile à un Luther, qui n'a ni foi ni religion, à un Hérétique qui ne veut pas revenir de ses erreurs, ni les reconnaître, d'écrire contre l'indulgence de la Portioncule et l'apparition faite de Jésus-Christ à saint François; et, comme les opinions de ceux qui sont sans foi et sans religion peuvent produire quelques sentiments opposés à la croyance des vrais fidèles, il est nécessaire d'éclairer les esprits des ignorants et des faibles, et d'instruire tout le monde.

Et en effet, comment pourrait-on croire que tous les Souverains Pontifes, les Missionnaires, les Prédicateurs, aient osé publier jusqu'à présent un fait si surprenant, s'il n'était arrivé; les roses au milieu d'un hiver, les buissons changés en rosiers, qui restent verts en tout temps, et que j'ai vus moi-même; la publication aussi solennelle devant plus de dix mille témoins qui de toute part y étaient accourus; le billet miraculeux que saint François en avait dans les mains; la perpétuité que les évêques ont été obligés de publier, malgré eux, d'une telle indulgence: tout cela ne sont-ce pas des choses extraordinaires et surprenantes? et en a-t-on jamais vu arriver de semblables dans aucune religion sinon dans la religion catholique?

Grand Dieu! que vous êtes admirable dans vos ouvrages!

Qui peut s'opposer à votre puissance et à votre volonté? Religion divine, seule et véritable, que vous êtes belle, que vous êtes charmante! Peut-on ne pas vous aimer, ne pas vous être attaché? O aveuglement de ceux qui vous ont abandonnée; et en même temps que je déplore leur malheur! Faites, mon Dieu! que je reste toute ma vie attaché à la vraie foi de votre évangile.

Outre que Jésus-Christ a révélé à saint François le pardon général qu'il lui accordait en faveur des pécheurs pénitents qui visiteraient l'église de Notre-Dame-des-Anges, il l'a aussi fait connaître par des lumières et inspirations divines à plusieurs de ses vicaires, principalement à Honoré III, qui faisait, dans le commencement, difficulté de confirmer cette indulgence; mais, par un mouvement venu du Ciel, il déclare dans sa bulle que l'indulgence qu'il confirme a été accordée par Jésus-Christ à Saint-François: donc il ne peut se voir une chose plus claire ni plus évidente que l'apparition de Jésus-Christ à Saint-François; et aucun Pape, depuis Honoré III, n'a contredit l'indulgence miraculeuse de la Portioncule comme venant du Ciel: au contraire, ils ont toujours été d'accord pour la confirmer de plus en plus, excitant les peuples à la croire véritable; et voici comme en parle Paul IV: *Point d'argument plus fort, disait-il, dans l'Eglise, non seulement pour prouver qu'il réside en elle le pouvoir de donner des indulgences, mais encore pour défendre et soutenir l'autorité du Souverain-Pontife.*

A toutes les autorités des Souverains Pontifes ajoutons la déclaration des évêques qui publièrent cette indulgence, et qui dirent aux fidèles: *que Dieu, par l'oracle de sa vive voix, avait accordé, pour toujours, aux prières de François, une indulgence dans l'église de Ste.-Marie de la Portioncule.* Chacun connaît aussi les révélations de Dieu à sainte Brigitte, qui sont bien estimées dans toute l'Eglise, lesquelles ont été examinées très-soigneusement au Concile de Bâle; et c'est l'Eglise qui elle-même a déclaré qu'elles lui avaient été révélées, comme Jésus-Christ lui-même avait accordé à saint François l'indulgence de la Portioncule, et c'est ce qui fut approuvé par le même Concile. Or il est de foi qu'aucun Concile ne peut errer dans ces décisions. Donc l'indulgence de la Portioncule,

accordée par Jésus-Christ, est vraie; chacun doit la regarder telle, rendre grâce au Ciel, et s'efforcer d'en profiter pour obtenir la rémission de ses péchés et la délivrance des flammes du purgatoire qu'il aurait à souffrir s'il n'avait pas entièrement satisfait en ce monde à la Justice divine. Mais, par égard à cette indulgence, toutes les peines du purgatoire lui sont tout-à-fait remises.

Quoi, pour quelques impies et incrédules qui ont parlé contre la Portioncule, combien d'hommes sages, de savans, de docteurs, d'hommes de probité et de religion n'ont-ils pas écrit en sa faveur! combien de saints qui sont révévés sur la terre, à qui on adresse des prières, et qui, par leur intercession, nous obtiennent des grâces! Combien de papes, de cardinaux, d'évêques ne l'ont-ils pas vengée de tant d'outrages! ne doivent-ils pas plutôt avoir notre confiance que des hommes dont la vie scandaleuse et infâme inspire le mépris et l'horreur? Certainement que les premiers méritent mieux d'être crus que les derniers.

Ainsi, tout ce que nous avons rapporté, joint à la dévotion des fidèles, et le concours de tous les peuples montre évidemment que cette indulgence est l'œuvre de Dieu, que tout ce qu'on dit et qu'on écrit contre ne sert qu'à la rendre plus célèbre et plus glorieuse, et qu'elle subsistera toujours jusqu'à la fin du monde. C'est comme il est arrivé aux Pharisiens qui, à cause de la grande réputation de Jésus-Christ, de laquelle ils étaient jaloux et envieux, se disaient les uns aux autres: *Ne voyez-vous pas que tout ce que nous faisons ne nous sert de rien? Voilà que tout le peuple court après lui.* S. J., 12, 19.

Sentiments de piété que l'indulgence de la Portioncule doit exciter en nous.

Que le pécheur reconnaisse, dans cette grande indulgence, la bonté du Seigneur pour le ramener à lui. Il s'offre de traiter avec lui comme ce maître dont il est parlé dans le saint Evangile, qui remit à son débiteur tout ce qu'il lui devait, *omne debitum dimisi tibi.* Math. 18. Mais la clémence et la libéralité de Jésus-Christ passant outre à votre égard, vous qui êtes ce pécheur, il vous remettra tout ce que vous lui devez; il le fera en satisfaisant pour vous dans le sacrement de la pénitence, en appliquant ses

mérites infinis et ses satisfactions surabondantes, pour effacer tous vos péchés, et pour vous délivrer de la peine éternelle. Mais, avec cette indulgence que vous gagnerez, il vous les appliquera de nouveau, pour vous remettre les peines temporelles dues à vos péchés, que votre faiblesse ne vous permet pas de satisfaire entièrement, et qui vous retiendraient long-temps dans le purgatoire. Est-ce qu'un tel excès de sa divine bonté ne vous touchera point? et ne ressentiez-vous pas une douleur d'avoir offensé un Dieu si bon? Voudriez-vous ne pas profiter des biens qu'il vous offre? Laissez donc le péché, convertissez-vous; faites pénitence, et disposez-vous à gagner cette indulgence plus par amour que par crainte.

Si, dans les dernières années, vous avez négligé de la gagner, soit parce que vous n'en connaissiez pas tout le prix et l'importance, soit par négligence pour l'affaire de votre salut, soyez, par la suite, plus zélé pour ne pas perdre une occasion si facile de vous réconcilier avec Dieu, d'obtenir la rémission et le pardon de vos péchés. Pensez donc que le jour de la Portioncule est un des jours le plus favorable pour la conversion des pécheurs, un jour choisi de Dieu, de préférence à tous les autres jours de l'année, pour leur faire miséricorde. Dieu le promit à saint François, pour leur faire miséricorde. Dieu le promit à saint François, en présence de la Sainte Vierge, sa mère, en présence des anges qui ont entendu cette promesse. Le ciel et la terre en ont été témoins, et la chapelle de la Portioncule est le lieu où la parole du Seigneur s'est fait entendre. « Quiconque », a-t-il dit, « se convertira en ce jour, je ne me souviendrai plus de ses iniquités.... » *Apparuit autem ei Dominus nocte, et ait: Audiui orationem tuam, et elegi locum istum. Si conversus populus meus, super quem invocatum est nomen meum deprecatus me fuerit, et exquirit faciem meam, et egerit poenitentiam à viis suis pessimis, et ego exaudiam de celo, et propitius ero peccatis eorum.* Paralip. 7.

Voyez et considérez combien de personnes et combien de pécheurs seront exaucés de Dieu en ce jour, combien il y en aura qui obtiendront le pardon de tous leurs péchés! et une infinité d'âmes justes, dont les prières seront plus favorablement exaucées qu'en tout autre temps! à cause de la circonstance de cette fête, vont se sentir ranimées en leur serviteur,

et obtiendront de nouvelles grâces ! Mais vous , que ferez-vous ? vous pourriez être de ce nombre ; et , par négligence , vous vous exposez à risquer , pour toujours , la perte de votre salut éternel. Ah ! si vous ne profitez pas d'une telle grâce , quel chagrin , quel désespoir ne serait-ce pas pour vous , si vous veniez à mourir cette année , ou dans ce mois , ou même dès demain , sans avoir gagné l'indulgence de la Portioncule , et si vous veniez à être damné pour des péchés que Dieu vous aurait pardonnés si facilement , car il ne sera plus temps.

La miséricorde de Dieu vous prévient , vous appelle et vous attire. « Ne dites pas comme ces lâches chrétiens qui , » pour ne pas se convertir , s'imaginent ne pouvoir jamais » dompter leurs passions : car Dieu vous aidera par sa grâce , » afin que vous le puissiez. Commencez à vous approcher » de Dieu , à désirer , à reconnaître , à aimer et à servir votre » créateur : certainement qu'il n'abandonnera pas son ou- » vrage , si son ouvrage ne l'abandonne pas. » *Saint Augustin* , 5 et 36. Souvenez-vous que , si jusqu'ici vous avez manqué à vos bonnes résolutions et à vos promesses , ce n'est que parce qu'elles n'étaient ni vraies ni sincères , qu'elles n'étaient point de cœur , que ce n'est que la bouche qui les a prononcées ; c'est parce que vous vous êtes dégoûté de la vertu , que vous n'êtes presque plus retourné à votre confesseur , et vous avez négligé la prière , la lecture , la méditation. Redoublez donc votre vigilance , ne négligez plus les sacrements ; fuyez les occasions , soyez juste , honnête , charitable , et bientôt vous changerez vos mauvaises habitudes en bonnes et en pratiques de piété. Vous prendrez du goût pour les exercices de la pénitence , pour le jeûne , la mortification , vous jouirez du plaisir de servir Dieu , et la vertu vous paraîtra aimable. Puisse aujourd'hui être le jour de votre conversion ! Vous le pouvez , si vous le voulez ; débarrassez-vous , pour quelques momens , de tant d'affaires inutiles. Secouez le joug du monde , pour vous occuper entièrement de votre salut ; et qu'avez-vous affaire de tant d'embarras , lorsque vous pourriez vivre si tranquille ? Qu'avez-vous affaire de voir tant de personnes , d'aller dans tant de promenades ? Que vous en revient-il ? que du désagrément , que de vous occasionner de la dépense ; au lieu de soulager les pauvres , au lieu d'aller à l'église et aux

offices , vous avez donné tant de temps au monde et à vos plaisirs , aux conversations du monde , aux amusements profanes et au péché : ne pourriez-vous pas vous en priver ? Supposé que vous fussiez malade , vous seriez bien obligé d'y renoncer. Faites donc volontiers pour Dieu , pour en avoir du mérite , ce que vous seriez forcé de faire sans en attendre récompense. Il est temps de penser à votre âme , de commencer tout de bon à vivre en bon chrétien , et de ne jamais plus offenser un Dieu si bon.

L'indulgence de la Portioncule doit aussi exciter en vous-même de grands sentiments de piété , et renouveler votre ferveur dans le service de Dieu. La ferveur est le meilleur moyen et le plus efficace pour conserver le fruit de sa conversion et de sa pénitence , pour ne plus retomber dans le péché , pour ne plus contracter de nouvelles dettes , au moins de ces dettes considérables envers la divine Justice , en tombant de nouveau dans le péché mortel. Au contraire , la tiédeur , la paresse , la négligence conduisent toujours insensiblement à la rechute qui , à cause de l'ingratitude , rend notre âme plus coupable. Les moyens les plus efficaces pour ne pas retomber sont de se confesser souvent avec de bonnes dispositions , d'être fidèle à ses promesses , de renouveler de temps en temps ses bonnes résolutions , de se proposer un sage règlement de vie , de prier Dieu souvent et dévotement. Si vous le faites , vous êtes sûr d'obtenir le don de la persévérance.

Un autre sentiment que l'indulgence de la Portioncule doit exciter en notre cœur , c'est d'avoir une grande confiance en la protection de la sainte Vierge , et de l'honorer d'une dévotion particulière. Sa maternité divine et la grandeur de ses mérites lui donnent auprès de son Fils un grand pouvoir , et c'est pour cela que l'Eglise l'appelle justement *la Mère de miséricorde* , *le Refuge des Pécheurs* , *la Consolatrice des affligés* , *le Salut des infirmes et notre Espérance*. Etant toujours avec son Fils , elle l'accompagna dans sa merveilleuse apparition où Jésus-Christ permit à saint François de lui demander ce qu'il voudrait pour le salut des âmes ; et cette circonstance nous rappelle ce que dit saint Bernard : que Dieu n'accorde aucune grâce que par la médiation de Marie , et qu'il veut que nous n'en recevions aucune qu'elle ne passe par ses mains. *Saint Bern.*

in vigil. nativ. Serm. 3. Par la médiation de Marie, les pécheurs trouvent grâce auprès de lui, les justes obtiennent les plus grandes faveurs. C'est pourquoi nous devons remettre en ses mains tout ce que nous demandons à Dieu parce qu'elle est bonne et bienfaisante envers tous ceux qui y ont recours. Nous devons donc demander à Dieu par le moyen de Marie, avec la plus grande confiance et une grande dévotion, la grâce de notre conversion, de vaincre le péché, de résister aux attaques du monde et du démon, de vaincre nos passions, de pratiquer la vertu, d'avancer dans le service de Dieu, d'acquiescer la perfection, en un mot toutes les grâces dont nous avons besoin (1).

Enfin, l'indulgence de la Portioncule qu'obtient saint François doit exiter un cœur fidèle à le prendre pour modèle et pour exemple de la conduite qu'il doit mener. On lit dans sa vie que Dieu lui fit connaître que, dès le moment de sa conversion, tous ses péchés lui furent remis; c'est-à-dire qu'il était sûr d'avoir obtenu l'entière rémission des peines temporelles qui lui étaient dues, et qu'il en avait reçu une indulgence plénière. Cependant la certitude qu'il eut de ne plus rien devoir à la justice divine, et d'être retourné dans son innocence baptismale, ne diminua en rien les rigueurs de sa pénitence; toujours il continua à macérer sa chair, à traiter son corps comme son plus cruel ennemi, de manière que quand même il aurait eu de ces péchés énormes à expier, il n'aurait pas pu pratiquer de plus grandes austérités sur lui.... Bien qu'à la fin de sa vie il portait les plaies de la passion de Notre Sauveur aux mains, aux pieds et au côté, ce qui le faisait beaucoup souffrir, et qu'il était accablé du poids de ses travaux et de ses souffrances, qu'à peine pouvait-il se traîner et se remuer, il désirait néanmoins avec la plus grande ardeur de souffrir encore davantage, de se mortifier, et de réduire son corps dans une plus grande servitude, comme il l'avait déjà fait dès le commencement de sa conversion. L'indulgence de la Portioncule ne lui fut pas plutôt accordée, qu'il ne cessait de prêcher comme auparavant la pénitence; il exhortait tous les Chrétiens à imiter Jésus-Christ crucifié,

(1) *Que le premier chapelet que vous direz, que la première messe que vous entendrez, et que la première communion que vous ferez soient dans cette intention!*

et au rapport de saint Bonaventure, ne pouvant plus se servir de ses pieds à cause des clous dont ils étaient percés, il se faisait conduire dans les villes, bourgs et villages, tout languissant et à demi-mort, pour animer chacun à porter la croix de Jésus-Christ.

Tel est le modèle que toute âme doit suivre après s'être efforcée de gagner l'indulgence de la Portioncule que saint François lui a obtenue. Qu'elle ne se ralentisse donc jamais dans ses exercices de pénitence; en se persuadant d'être libre, et d'avoir entièrement satisfait à la justice de Dieu, n'ayant plus après cela de respect pour sa chair, étant encore attachée à ses mêmes péchés, à ses cupidités et à ses convoitises; au contraire, qu'elle s'applique toujours à châtier son corps, à le mortifier dans son intérieur comme dans son extérieur, et qu'elle se conduise comme si elle avait toujours de grands péchés à expier.

La raison en est, qu'on n'est jamais sûr d'avoir gagné une indulgence. Il est vrai qu'on a de grands motifs de le croire lorsqu'on a fait tout son possible pour la gagner, et qu'on y a apporté toutes les dispositions requises. Néanmoins, on ne doit pas être sans crainte, *parce que l'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine.* Ecc. 9. De plus, la pénitence est absolument prescrite pour expier les péchés passés, et pour obtenir la grâce de persévérer afin de n'y plus retomber, pour déraciner les mauvaises habitudes, pour détruire ce qui reste au fond de nous-même, au fond de notre propre cœur, qu'aucune indulgence ne peut détruire, et qui peut nous faire retomber; et chacun est obligé d'accomplir ce précepte indispensable, tant qu'on est sur la terre, de porter sa croix, de se conformer à Jésus-Christ souffrant; c'est pour cela que l'apôtre nous assure que, *pour avoir part à la gloire de Jésus-Christ, il faut aussi avoir part à ses souffrances.* Rom. 8, 17.

Vous voyez donc que les indulgences ne nous dispensent pas de faire pénitence; mais elles nous aident seulement à satisfaire à la justice de Dieu les peines temporelles que nous lui devons pour l'expiation de nos péchés, que toutes nos afflictions, toutes les peines, tous les tourments et les souffrances de cette vie ne pourront jamais expier, et en se privant de ne pas gagner toutes les indulgences que

nous pouvons, on se prive d'un si grand bien, qu'on devrait même l'aller rechercher au-delà des mers, si on savait le trouver. Il n'y a que des gens grossiers, que des ignorans, que ceux qui n'ont que des vues humaines, des vues d'intérêts, et qui sont insensibles au salut de leur ame, qui puissent les négliger et les mépriser; mais un jour viendra où ils pleureront au milieu des flammes l'abus qu'ils auront fait de tant de grâces, et ce sera le plus grand sujet de leurs larmes et de leurs repentirs (1).

Demandons tous à Dieu, par l'intercession de la Sainte-Vierge et de saint François, une vraie et sincère conversion et une douleur extrême et surnaturelle de tant de péchés que nous avons eu le malheur de commettre pendant toute notre vie. Demandons-leur aussi de nous faire la grâce de bien profiter chaque année de l'indulgence de la Portioncule, de nous faire concevoir une grande estime de toutes les autres indulgences que nous pouvons gagner, et une grande ferveur pour nous animer à faire de notre côté une sincère et entière pénitence pour être préservés de ce fatal aveuglement sur nous-mêmes, sur nos devoirs les plus essentiels et les obligations de nous conformer à Jésus crucifié, pour avoir part à sa gloire. Ainsi soit-il.

Prière à la Sainte-Vierge pour gagner l'indulgence de la Portioncule, et obtenir l'esprit de pénitence et autres grâces dont on a besoin.

Très-Sainte-Vierge, Vierge puissante, Vierge de clémence, je vous invoque en ce jour, je vous adresse mes vœux et mes prières, non pour vous demander des grâces temporelles, mais pour vous demander des grâces bien plus dignes de vos bontés, des grâces spirituelles, un vrai esprit de pénitence et une sincère conversion. Si les Rois tiennent de vous leur royaume, si vous distribuez les trônes et les couronnes, pour moi, je veux tenir de vous

(1) Ah! si l'indulgence de la Portioncule était bien recommandée tous les ans par les prédicateurs et les confesseurs dans leurs exhortations, serait-il possible qu'une ame pieuse et pénitente ne fasse pas son possible pour la gagner? et si le mépris que l'on fait des autres indulgences était bien expliqué au peuple, si on faisait voir de combien de grâces on se prive, en négligeant d'en profiter, il n'y a personne qui ne ferait tous ses efforts pour les gagner.

mon salut éternel, je veux, après votre Fils, vous être redevable de ma conversion et de ma pénitence. Je ne vous demande ni richesses ni honneurs, si opposés au salut de l'homme, mais des choses bien plus dignes de vous, je vous demande un parfait amour envers Dieu, et envers vous, une grande pureté de corps et d'esprit, un détachement et un mépris des biens de la terre, et un cœur contrit, pénitent et humilié. Tous les jours on voit des gens aux pieds de vos autels, qui implorent continuellement votre protection, les uns pour leur guérison, les autres pour le gain d'un procès et la réussite dans leurs entreprises, et comme il ne nous est pas défendu de demander notre pain quotidien, d'avoir recours à vous dans nos peines et nos afflictions, vous daignez, ô Sainte-Vierge, recevoir toutes ces prières et les exaucer, et on se trouve consolé. Ah! daignez donc écouter la prière que je vous fais à présent qui n'est autre chose que de m'obtenir de Jésus-Christ, votre cher Fils, la grâce de faire une sincère pénitence de tous mes péchés, de les détester, et une prompte conversion.

Faites que je sache bien comprendre l'importance qu'il y a pour moi de ne plus remettre de jour en jour à me convertir; que je connaisse le danger auquel je m'expose, en retardant de changer de vie, de me corriger, et de tendre à la perfection. J'ai besoin d'une infinité de vertus. Je n'ai ni patience dans mes adversités, je ne peux rien souffrir des autres; une parole, un mot qui me contrarie me fait emporter et murmurer; je n'ai point de charité envers mon prochain; je ne suis attaché qu'à moi-même, à mes biens, à tout ce que j'ai, et à mes aises, à mes commodités: il faut que rien ne me gêne ni ne m'incommode; pour peu qu'on me contrarie, qu'on me contredise, je m'emporte, je répons et je me fâche, je me mets en colère; j'aime la vanité, le luxe et les plaisirs; je suis dur envers les pauvres; l'orgueil m'enfle; je n'ai point d'humilité; la paresse me domine; et avec tant de défauts, tant d'imperfections, comment puis-je espérer mon salut? Est-ce là l'esprit de pénitence qu'un chrétien doit avoir? est-ce là cette voie étroite qui conduit au ciel? et combien n'y a-t-il pas encore d'autres vertus qui me manquent? Je suis un trop grand pécheur pour les obtenir. J'ai tant offensé Dieu, que je n'ose plus l'appeler mon père, ni

me dire son fils ; mais je suis sûr de rentrer en grâce avec lui , et d'obtenir mon pardon , si vous l'en priez et si vous le lui demandez pour moi ; je me présente devant vous avec un cœur contrit , pénitent , et bien résolu de ne plus offenser Dieu. Rendez ma résolution efficace ; confirmez mon bon propos , et faites que mon repentir s'augmente toujours de plus en plus. Ainsi soit-il.

Au temps de la Portioncule et même en tout temps , on peut ajouter ce qui suit , afin de pouvoir gagner comme il faut cette grande indulgence , à laquelle on ne peut pas trop se préparer ni se disposer.

Nous reconnaissons , très-Sainte-Vierge , que ç'a été par votre puissante intercession , que Jésus-Christ a promis à saint François , par une faveur spéciale et un miracle extraordinaire , le pardon général à tous les pécheurs pénitents , qui , tous les ans au 2 d'août , se convertiraient sincèrement ; c'est pour m'en rendre plus digne , que dès à présent je commence véritablement à me repentir de tous mes péchés , avec la meilleure volonté de changer de vie , de devenir plus parfait , de m'approcher toujours et autant de fois que je le pourrai du sacrement de pénitence , avec de bonnes dispositions , sans jamais rien omettre dans mes confessions , et avec un nouveau repentir de tous mes péchés commis , désirant d'en faire de plus en plus une continuelle pénitence , pour en recevoir dignement le pardon général. Je veux aussi m'efforcer de me corriger jusqu'à mes plus petits défauts ; et faites-moi la grâce que tous les ans je profite de la grande indulgence de la Portioncule , dont vous-même êtes la protectrice ; ne permettez pas que j'abuse d'un si grand bienfait , et qu'une telle faveur me devienne inutile. Hélas ! il y en a déjà tant qui ne cherchent pas à en profiter ; il y a déjà tant d'impies et de libertins qui , aveuglés dans leur crime , ne veulent pas se convertir. O Vierge Sainte ! ô ma bonne mère , refuge des pécheurs ! ne permettez pas que je sois de ce nombre ; et je veux dès aujourd'hui , dès ce moment , avec l'aide de Dieu , prendre tous les moyens nécessaires pour ne plus retomber dans le péché , et en fuir toutes les occasions afin de me sauver. C'est dans cette fin que je vous prie de m'obtenir la grâce de marcher de plus en plus dans la voie de la perfection , et de ne pas m'abandonner jusqu'à

ce que je sois dans le ciel , où je vous remercierai sans cesse de m'avoir protégé et aidé à me sauver en jouissance de la gloire du paradis. Ainsi soit-il.

Un *Salve Regina* et trois *Pater* et *Ave*.

Prière à saint François , soit au temps de la Portioncule , soit au jour de ses fêtes , soit pendant l'année pour obtenir sa conversion , un grand détachement des biens de la terre , un esprit de pénitence , et la grâce de profiter de la grande indulgence que la Sainte-Vierge lui a fait avoir pour tous les pécheurs convertis.

Glorieux saint François , qui avez en tant de zèle pour la conversion des pécheurs , obtenez-moi la grâce de me convertir , de changer de vie , et la force de combattre mes passions ; obtenez-moi aussi un grand mépris des choses de la terre , des biens , des honneurs , des plaisirs et de la vaine gloire du monde , de suivre vos traces , de supporter patiemment les croix et les afflictions que Dieu ne m'envoie que pour m'éprouver , et me rendre plus parfait dans la voie de mon salut. Vous , saint François ; qui avez été sur la terre un exemple de toutes sortes de vertus , je désire ardemment de pouvoir vous imiter ; mais pour arriver à un si grand modèle de perfection , que ne dois-je pas faire. Hélas ! quand je pense à vos austérités , quand je considère vos jeûnes , vos veilles , vos pénitences , et que je compare ma vie à la vôtre qui a été si pénitente , j'ai honte de faire si peu de choses pour me sauver ; vous avez mené une vie de prières , une vie laborieuse , pleines d'exercices de piété , de méditations , de mortifications , de travaux , de peines , de croix et d'afflictions ; et moi je n'aime que le repos , l'oisiveté , et je mène une vie peu mortifiée. Eh ! quoi donc , n'ai-je pas le même paradis à gagner , le même enfer à éviter ? pourquoi donc n'en ferais-je pas autant ? n'y suis-je pas obligé comme vous et même davantage , parce que je suis un bien plus grand pécheur ! Certainement que vous ne vous repentez pas à présent de tout ce que vous avez fait pour vous sauver. Combien ne suis-je donc pas aveugle sur mon éternité , de prétendre au même bonheur que le vôtre , sans rien faire de ce que vous avez fait pour le mériter ; car , en vérité , où sont mes bonnes œuvres , où sont mes jeûnes , où sont mes mortifications , mes pénitences , mes

prières et mes méditations ? combien n'en pourrais-je et n'en dois-je pas faire davantage dans mon état pour me sauver ? Ah ! demandez pour moi, bienheureux Saint-François, demandez à Jésus-Christ la grâce de vaincre ma lâcheté sur l'affaire de mon salut, et de me donner cette ferveur dans l'oraison et dans la pénitence, cette force et ce courage pour avancer dans la perfection, et pour vaincre mes passions qui m'en empêchent. Vous avez été le grand modèle de Jésus-Christ, et votre amour pour la croix vous a mérité la faveur d'en porter les stigmates. Faites par vos prières que je l'aime, que j'y mette toute ma gloire ; que je ne sache autre chose que Jésus, et Jésus crucifié, que j'aie toujours dans l'esprit et devant les yeux sa mort et sa passion, que je la médite ; et que, si ses excessifs tourmens ne peuvent être imprimés sur mon corps comme ils l'ont été sur le vôtre, j'éprouve au moins dans mon cœur une grande douleur d'avoir offensé Dieu ; enfin, demandez pour moi, par votre intercession, qu'après une véritable et sincère conversion, qu'après avoir marché dans le chemin de la vertu, avoir tendu de mon mieux à la perfection, je puisse persévérer dans le bien jusqu'à la fin. Ainsi soit-il.

Autre Prière.

Vous, saint François, qui tant de fois sur la terre avez prié pour les pauvres et misérables pécheurs ; qui, par vos prières, leur avez obtenu le pardon de tous leurs péchés, s'ils s'en confessent et s'ils en font pénitence avec un cœur contrit, humilié, et bien résolu de ne plus pécher, demandez pour moi la grâce de bien profiter de l'indulgence de la Portioncule qui vous a été accordée par Jésus-Christ ; faites à présent que, par vos prières auprès de Dieu dans le ciel, il m'accorde un sincère et ferme propos de ne plus l'offenser et d'en fuir les occasions ; assistez-moi aussi à l'heure de ma mort, et priez la Sainte-Vierge d'intercéder pour moi. Si vous en avez été écouté pour le pardon des pécheurs au jour de la Portioncule, par l'indulgence que Jésus-Christ vous a accordée par son intercession, elle vous écouterait également dans le paradis, elle a autant de pouvoir qu'autrefois ; son Fils ne peut rien lui refuser, et, après m'avoir aidé à me sauver, j'aurai le bonheur de bénir avec vous dans le ciel le saint nom de Jésus et de Marie pendant toute l'éternité bienheureuse. Ainsi soit-il.

Instruction générale sur les différentes litanies composées en l'honneur des Saints. Avec quelle attention il faut les dire pour en tirer quelque fruit pour notre salut, et comment on doit entrer dans le sens des paroles qui les composent pour que Dieu nous exauce.

Il n'y a pas de prière plus agréable aux Saints que de chanter leurs louanges et d'exalter leurs vertus, ce qu'on ne peut pas mieux exprimer que dans les litanies composées en leur honneur : c'est comme un abrégé de leur vie, c'est où toutes leurs grandes actions et leurs vertus sont contenues, afin que nous les imitions ; et désirant d'exciter chacun de nous à marcher sur les traces de saint François, on propose ici ses litanies telles qu'elles sont dans le bréviaire des Religieux de son ordre, qu'on chante aux jours de ses fêtes et autres temps de l'année. Mais pour en retirer un grand profit, il faut entrer dans le sens des paroles que l'on profère, comme V. G., lorsqu'on l'appelle *fournaise de charité* (*fornax charitatis*). Il faut avoir l'intention de demander, par son intercession, d'être enflammé de l'amour de Dieu, et d'en devenir un modèle parfait envers le prochain. Lorsqu'on l'appelle *règle de pénitence* (*regula poenitentiae*), il faut demander la grâce de faire en ce monde une sincère et entière pénitence de nos péchés ; et à ces paroles, quand on lui dit : *saint François, grand exemple de vertus* (*exemplar virtutum*), c'est de désirer de pouvoir imiter celles qu'il a pratiquées pendant sa vie, principalement celles qui conviennent à notre état ; et on peut répéter souvent celles-ci : *Vase de pureté* (*vas puritatis*), priez pour nous, afin de nous conserver dans une grande pureté d'esprit et de corps ; *maître d'obéissance* (*magister obedientiae*), nous vous supplions de nous obtenir une parfaite soumission et obéissance à la volonté de Dieu dans nos peines et afflictions, et en tout ce qui peut nous arriver de sa part. *Exemple d'humilité*, faites par vos prières que nous devenions humbles comme vous, et que tout esprit d'orgueil, de vanité et de présomption s'éloigne à jamais de nous, etc. C'est de cette manière qu'on prie Dieu et Saint-François d'intercéder pour nous avec beaucoup de fruit, et qu'on peut obtenir toutes les grâces dont nous avons besoin pour notre salut éternel.

LITANIE BEATI FRANCISCI.

Kyrie eleison, Christe eleison,	Auriga militiæ nostræ,	ora.
Kyrie eleison.	Novis utens prodigiis,	ora.
Christe, audi nos.	Cœlum cæcis aperiens,	ora.
Christe, exaudi nos.	Gratum gerens obsequium,	ora.
Pater de Cœlis Deus, miserere nobis.	Templum Christi consecrans,	ora pro nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus, miserere nobis.	Hostes malignos proterens,	ora.
Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.	Tenens vitæ bravium,	ora.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.	Spargens virtutum munera,	ora pro nobis.
Sancte Franciscus, ora pro nobis.	Amplians iter ad gloriam,	ora.
Pater amabilis,	Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.	
Pater benigne,	Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Domine.	
Pater venerabilis,	Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.	
Vexillifer Jesu-Christi,	Ant. Salve, Sancte pater, patriæ lux, forma minorum, virtutis speculum, recti via, regula morum, carnis ab exilio duc nos ad regna polorum	
Eques Crucifixi,	V. Ora pro nobis, beate Pater Franciscus, R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.	
Imitator Filii Dei,		
Seraph Ardens,		
Fornax charitatis,		
Arca sanctitatis,		
Vas puritatis,		
Forma perfectionis,		
Norma justitiæ,		
Speculum pudicitæ,		
Regula penitentis,		
Prodigiorum mirabilis,		
Magister obedientiæ,		
Exemplar virtutum,		
Patriarcha pauperum,		
Cultor pacis,		
Profligator criminis,		
Lumen suæ patriæ,		
Decus morum,		
Fugator demonum,		
Vivificator mortuorum,		
Saturator famelicorum,		
Obsequium leprosorum,		
Præco magni Regis,		
Forma humilitatis,		
Consors sublimitatis,		
Victor vitiorum,		
Planta ordinis Minorum,		
Lucerna populorum,		
Martyr desiderio,		
Prædicator sylvestrium,		
Portans dona gloriæ,		

Oremus.

Deus, qui ecclesiam tuam Beati Francisci meritis, fœtu novæ prolis amplificas, tribue nobis ex ejus imitatione, terræna despiciere, et cœlestium donorum semper participatione gaudere, per Christum Dominum nostrum.

Prière à Saint-François pour obtenir sa protection.

O bienheureux saint François ! grand modèle de piété et de vertus, vous, vrai imitateur vivant de Jésus-Christ sur la terre, vous qui, entre tous les Saints, par un privilège spécial de son amour et d'un honneur particulier, avez été dé-

coré sur votre corps des cinq plaies de sa passion, je vous prie, par l'amour du même Jésus-Christ, d'être mon aide et mon avocat auprès de Dieu, pendant ma vie et à l'heure de ma mort. O saint François, si aimé de Dieu ! obtenez-moi une entière rémission de tous mes péchés, une grande douleur de les avoir commis, et un ferme propos de n'en plus commettre, afin que le Seigneur, par sa grande miséricorde, me fasse la grâce de le connaître, de l'aimer, de le désirer par dessus toute chose, et de le servir pendant toute ma vie ; et que, par un effet de sa bonté

et de sa charité, il remplisse mon âme des mêmes dons qu'il a rempli la vôtre. Je vous demande aussi, pour l'amour de la Sainte-Vierge, mère de Dieu, envers laquelle vous avez toujours eu une grande dévotion, de la prier qu'elle soit ma protectrice et mon soutien contre les attaques du démon, lorsque mon âme sortira de mon corps, afin que le Seigneur, ayant pitié de moi, que, par les mérites de sa très-Sainte Mère et des vôtres, il me reçoive dans le Paradis, en me faisant jouir avec vous, et avec tous les Saints, de sa gloire éternelle. Ainsi soit-il.

Litanies de Saint-François.

Seigneur, ayez pitié de nous.	Vainqueur des démons,
Christ, ayez pitié de nous.	Vie des morts, priez.
Christ, exaucez-nous.	Nourricier des affamés,
Dieu le père des Cieux où vous êtes assis, ayez pitié de nous.	Secours des lépreux,
Trinité Ste., ayez pitié de nous.	Envoyé du Tout-Puissant,
St.-François, priez pour nous.	Modèle d'humilité,
Père aimable,	Confident des choses sublimes.
Père bienfaisant, priez.	Triomphateur du vice, priez.
Père vénérable,	Fondateur des Frères mineurs,
Étendard de Jésus-Christ,	Lumière des nations,
Amateur de la Croix,	Martyr de désir,
Imitateur du Fils de Dieu ;	Apôtre des campagnes,
Séraphin ardent,	Distributeur des dons célestes,
Fournaise de charité,	Guide de l'ordre séraphique,
Arche de sainteté, priez.	Nouveau Thaumaturge,
Vase de pureté,	Lumière des aveugles, priez.
Image de la perfection,	Délice des hommes,
Modèle de justice,	Temple vivant de J.-Christ,
Miroir de chasteté,	Effroi de l'ennemi du salut,
Règle de pénitence,	Rémunérateur de la vertu,
Prodige admirable,	Distributeur des couronnes célestes,
Modèle d'obéissance,	Conducteur du salut de nos âmes, priez.
Exemple de vertus, priez.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
Père des pauvres,	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exau-
Amateur de la paix,	
Destructeur du vice,	
Flambeau de votre patrie,	
L'Honneur des mœurs,	

cez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu, qui effacez
 les péchés du monde, ayez
 pitié de nous, Seigneur.

Je vous salue, Père saint,
 lumière de votre patrie, fon-
 dateur des Mineurs, miroir de
 vertu, voie de justice, règle de
 mœurs, daignez nous conduire
 de ce lieu d'exil au royaume
 céleste.

V. Priez pour nous, bienheu-
 reux Saint-François.

R. Afin que nous devenions
 dignes des promesses de Jésus-
 Christ.

Oraison.

Seigneur, qui, par les mé-
 rites du Bienheureux Saint-
 François, avez enrichi votre
 église d'une nouvelle famille,
 faites-nous la grâce de mépri-
 ser, à son exemple, les choses
 du monde, et de trouver notre
 bonheur dans la participation
 des biens célestes. C'est ce que
 nous vous demandons par les
 mérites de Notre Seigneur Jé-
 sus-Christ. Ainsi soit-il.

Hymnus.

O divi amoris victima,

Deus, qui Ecclesiam tuam Beati Patris Francisci meritis,
 fœtu novæ prolis amplificas, tribue nobis ex ejus imitatione,
 terrena despiciere, et celestium donorum semper participa-
 tione gaudere, per Christum Dominum nostrum. Amen.

Hymnus.

Salvete sacra stigmata,
 Quæ sculpta Francisci prius
 In corde, mox et corpori
 Amor superius addidit.

Vos Christi amorem figite
 Nostrisque plâgas cordibus

V. Signasti, Domine, servum tuum Franciscum.

R. Signis redemptionis nostræ.

Quino cruenta vulnere,
 Franciscæ, qui vivam crucis
 Christi refers imaginem;

Tu charitatis fervidis
 Flammis adustus sanguinem
 Christo daturus barbara
 Ter cogitasti littora.

Voti sed impos, non sinis
 Languere flammæ desides;
 Et excitas cœlestia
 Flagrans amore incendia.

In prole vivens efferas
 Pervadis oras algida
 Gelu soluto, ut fervent
 Ardore sancto pectora.

Sic pertinendis lividum
 Armis avernum conteris,
 Virtutis, et firmum latius
 Templo labanti subjicis.

Adsis Pater, precantibus
 Ignemque, late quo tua
 Exarsit ingens charitas
 Accende nostris mentibus.

Sit laus Patri, sit filio,
 Sit inclyto paraclito,
 Qui nos parentis optimi
 Det æmulari spiritum. Amen.

Illi beata jungite
 Deinde nos in patriâ.

Jesu, tibi sit gloria,
 Qui te revelas parvulis,
 Cum patre et almo spiritu,
 In sempiterna sæcula. Amen.

Domine Jesu-Christe, qui frigescente mundo ad inflam-
 mandum corda nostra tui amoris igne, in carne Beatissimi
 Patris Francisci passionis tuæ sacra stigmata renovasti :
 concede propitius, ut ejus meritis et precibus crucem ju-
 giter feramus, et dignos fructus penitentię faciamus, qui
 vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritûs Sancti, etc.

*Bref de la Cour de Rome pour l'indulgence de la
 Portioncule, du 20 juin 1817.*

PIUS P. P. VII.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM exponi nobis nuper fecit
 dilectus filius presbyter Adrianus Josephus Humbert, fra-
 trum ordinis minorum sancti Francisci conventualium
 nuncupati Professus, quod dum nonnullæ Ecclesiæ in
 Galliarum regnis existentes à Fratribus dicti ordinis rege-
 bantur indulgentias, quibus Ecclesiæ tam Fratrum quam
 Monialium, ordinis præfati die secundâ mensis Augusti
 fruuntur et gaudent, fruebantur et gaudebant : cùm autem
 sicut eadem expositio subjungebat non amplius præfatæ
 Ecclesiæ à Fratribus memorati ordinis gubernentur, plu-
 rimùm veretur indulgentias hujusmodi subsistere. Nobis
 propterea supplicari fecit, ut in promissis opportune provi-
 dere, ac ut infrâ indulgere de benignitate Apostolicâ di-
 gnaremur. Nos, ne quid ad animarum profectum, ac reli-
 gionis pietatisque argumentum deficiat, hujusmodi suppli-
 cationibus inclinati auctoritate nobis à Domino tradita,
 deque omnipotentis Dei misericordia, ac BB. Petri et Pauli
 Apostolorum ejus auctoritate confisi ; indulgentias omnes
 et singulas peccatorum remissiones, ac penitentiarum
 relaxationes vulgò de Portionculâ etiam nuncupatâ quibus
 præfatæ Ecclesiæ ante hæc dum à Fratribus ejusdem ordinis
 regebantur die secundâ mensis Augusti locupletatæ erant
 auctoritate apostolicâ tenore præsentium confirmamus, et
 quatenus opus sit, dummodo Christi fideles, inuncta pro-
 illarum consecutione ritè adimpleant, auctoritate et tenore
 paribus de novo concedimus et impertimur. Non obstantibus
 nostrâ et Cancellariæ Apostolicæ regulâ de non concedendis
 indulgentiis ad instar, aliisque constitutionibus, et ordi-
 nationibus Apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque,
 præsentibus futuris temporibus valituris. Volumus autem
 ut præsentium litterarum transumptis, seu exemplis etiam

impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in Ecclesiasticâ dignitate constitutæ munitis eadem prorsus fides habeatur, quæ haberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ, vel ostensæ. Datum in arce Gaudulphi sub annulo piscatoris die xx Junii MDCCCXVII; Pontificatûs nostri, anno decimo octavo. H. Card. GONSALVY.

Autre bref du même Pape Pie VII qui transfère l'indulgence au dimanche pour que plus de monde en puisse profiter, en date du 4 Mai 1819.

PIUS P. P. VII.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM alias nos per Apostolicas nostras in simili forma brevis, sub die xx julii anni MDCCCXVII expeditas litteras, omnibus et singulis utriusque sexûs Christi fidelibus verè pœnitentibus, et confessis, ac sacrâ communione refectis aliquam ex Ecclesiis, quæ in regnis Galliarum regulari ordini Sti Francisci jam antea pertinebant, die secundâ mensis Augusti ritè visitantibus, ut indulgentias omnes et singulas peccatorum remissiones, ac penitentiarum relaxationes vulgo de Portionculâ nunc lucrifacere, et consequi possent, prout memoratis my litteris, quarum tenorem præsentibus pro expresso, et inserto haberi volumus uberius continetur, in Domino concepimus. Expositum autem nobis nuper fuit, quod Christi fideles tunc cum dies huoi in diem feriatam incidat. Indulgentias præfatas minus commodè lucrari valent, illæque propterea magis pro spirituali animarum utilitate proficue essent, si per nos ut infra transferantur. Nos igitur ad augendam fidei religionem, et animarum salutem coelestibus Ecclesiæ thesauris piâ charitate intenti, de omnipotentis Dei misericordiâ, ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi: memoratas indulgentias, peccatorum remissiones, ac pœnitentiarum relaxationes, ut præfertur largitas, ad Dominicam immediatè sequentem, nisi dies secunda mensis Augusti in Dominicam incidat, servatâ tamen in reliquis litterarumstrarum desuper expeditarum formâ, et dispositione aucte aplica tenore præsentium transferimus, et translatas declaramus. Non obstat omnibus et sglis, quæ in prædictis nunc nostris litteris volumus non obstat, cæte-

risque contrariis quibuscumque præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem, ut pntium litterarum transumptis, seu exemplis etiam impressis manu alicujus notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in Ecclesiæ dignitate constitutæ munitis eadem prorsus fides habeatur, quæ haberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ, vel ostensæ. Datum Romæ apud Stam Mariam Majorem sub annulo piscatoris die iv maii MDCCCXIX, Pontificatûs nostri, anno vigesimo. H. Card GONSALVY. STEPH. ANT., Episc. Trecensis. Executioni mandetur.

Versaliis, die 27 Septembris, 1820, LUDOVICUS, Episcopus Versaliensis. C. J., Episcopus Tuletensis.

Le Pape Pie VII, à la demande du Père Adrien Joseph Humbert, religieux mineur de saint François-d'Assise, dits *Conventuels*, ayant exposé à Sa Sainteté que, n'y ayant plus d'église en France, desservie par les Religieux dudit Ordre, où l'on gagnait l'indulgence de Notre-Dame-des-Anges, dite vulgairement *Portioncule*, le 2 d'Août, et craignant que cette indulgence ne vienne à se perdre, supplie Sa Sainteté de daigner lui accorder de confirmer la même indulgence aux églises dudit ordre, tant de religieux que de religieuses, quoique desservies à présent par des prêtres séculiers, ce que Sa Sainteté lui a accordé par un Bref du 20 juin 1817.

Sa Sainteté, pour donner plus d'authenticité à ces présentes, veut que chaque exemplaire imprimé, ou lettre, soit signé d'un notaire public, et scellé du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, pour y ajouter la même foi qu'à l'original toutes les fois qu'il sera nécessaire.

Lequel bref a été traduit du latin en français par le Directeur en chef de l'interprétation des langues, assermenté et Secrétaire du cabinet topographique du Roi, et paraphé de sa main. A Paris, le 16 juillet 1817.

Le Directeur E. NIMEZ DE TABOADA.

Vu à la mairie du deuxième arrondissement, pour la légalisation de la signature ci-dessus, No. 4200, le 16 juillet 1817.

DOILLEAU, Maire, — MORNEAU, Secrétaire.

Le Père Humbert, désirant donc voir l'exécution dudit Bref, l'a fait publier dans les journaux, et autres voies

publiques, pour que chaque Evêque puisse en conséquence, dans leur diocèse réciproque, en faire part aux fidèles.

Bref des indulgences accordées au Père Humbert, pour les fêtes des Hosties miraculeuses dont il est parlé ci-dessus.

BEATISSIME PATER,

Ex Decreto illustrissimi D. D. Ferdinandi à Rya Archiepiscopi Bisuntini die 10 Julii 1608, edito et ex process. verb. et ex relat. Illustriss. Archiep. Corinth. S. P. Paulum-V transmissa.

Anno Domini millesimo sexcentesimo octavo dum impia Calvinistarum realem Christi in Eucharistiâ præsentiam impugnantium hæresis in Galliâ vicinisque locis grassaretur, placuit Divinæ bonitati, tanti Mysteriorum veritatem, ad consolationem fidelium, hæreticorumque confusionem, insigni confirmare Miraculo. Faverniaci, (1) in Ecclesiâ Abbatiali Monasterii Beatæ Mariæ Virginis Ordinis Sancti Benedicti diocesis Bisuntinæ, occasione indulgentiarum à Sanctâ Sede concessarum, vigilia Pentecostes, quæ erat vigesima quarta Maii ejus anni, secundum consuetudinem annorum præcedentium, paratum fuerat Sacellum pannis, et velis sericis linisque ornatum, ad presbiterii ejusdemque, Ecclesiæ cancellos ferreos, adhibitis mensa marmoreo, altari portabili, et Tabernaculo in quo Sanctissimum Sacramentum illâ ipsâ die publicè expositum est, duabus hostiis majoribus consecratis (= uti solebant) in thecâ Argenteâ inclusis. Cum autem nocte subsequente diem Pentecostes, omnes recessissent, januis Ecclesiæ clausis, relictisque super mensâ Sacelli luminaribus, scintilla, (uti creditur), decidens, et pannis seu velos adhærens, totum sacellum incendit atque omnia pene ornamenta cum mappis, gradu, Tabernaculo combussit; adeo ut mane advenientes sacrista, et alii Religiosi, fumo repletam Ecclesiam prunasque, et cineres combusti Sacelli, perterriti repererint. sacram vero thecam cum duabus hostiis consecratis in eâ inclusis, illæsam, et in aere juxta cancellos sine fulcro suspensam stu-

(1) Favernay, gros bourg, à douze lieues de Bezançon en Franche Comté, dép. du Doubs.

pentes conspexerint. Mox tam stupendi portenti fama innu-
meros, tum ex oppido Faverniceusi, tum ex vicinis
locis, ad illud propriis oculis conspiciendum convo-
cavit. Mirantur omnes sola Dei ope sustentatam ar-
genteam thecam, in quâ cernere erat species Sanctis-
simi Sacramenti intactas. Et quamvis cancelli ferrei non
bene tuti ac fixi juxta quos paratum fuerat Sacellum,
continuis vehementibusque motibus ob populi multitudinem
concuterentur, et semel grandiori trabe, quam nonnulli
cum festinatione admovebant ad arcendam à propriori ac-
cessu nimiam populi multitudinem incauti tam fortiter
impulsi fuerint, ut titubantes corruere viderentur, nihilo-
minus pretiosum sanctissimi vasculum immobile perstitit
per spatium trigenta trium circiter horarum; ut clare
intescit virtute. Cum autem die maii qui erat tertius festus
Pentecostes, quidam Parochus vicinus, inter plures qui
illuc cum suis Parrochianis undique convenerant, ad altare
majus missam celebraret, jamque in ipsâ progrediretur,
cereus qui ante Divinum Sacramentum ardebat, per se
extinctus denuo accenditur; et iterum, ac tertio hoc adve-
niente omnibus, veluti præmisso monitu oculos ad Sanctis-
simum Sacramentum intendentibus, illo ipso momento quo
celebrans Sacratissimam Hostiam post primam elevationem,
sacrum vasculum ex se sensim descendit, rectaque missali
quod corporali contextum, illi cum intermedio spatio sup-
positum fuerat, insedit. His interim divulgatis, ut tantum
miraculum posteritati traderetur facta est, auctoritate Illus-
triss. Domini Ferdinandi à Rya Archiepiscopi Bisuntini
solemnis inquisitio, et informatio, auditique sunt super
præmissorum veritate. Quinquaginta duo testes probatissimi
quibus confectis idem Illustrissimus, re maturè cum Ar-
chiepiscopali consilio consideratâ vocatisque non paucis
theologis, canonistis ac jurisperitis, declaravit dubitari
non posse, quin hoc factum naturæ vires excederet huicque
miraculo fidem omnino adhibendam censuit. Decreto die
decimâ mensis Julii ejusdem anni millesimi sexcentesimi
octavi edito, in quo etiam Decreto multa inseruit, tum ad
fovendam erga Sanctissimum Sacramentum fidelium pie-
tatem, tum ad promovendum Cultum tanto mysterio de-
bitum. Porro sanctæ duæ illæ Hostiæ etiam nunc asservantur.
Alterâ in Ecclesiâ Abbatiali prædicti Monasterii Favernia-



censis, alterâ in Ecclesiâ Collegiali Dolana, ubi magno fidelium concursu Religiose coluntur. In cujus miraculo, perpetuum monumentum Illustriss. Dominus Franciscus Josephus à Gramont Archiepiscopus Bisuntinus, gratuit ut per totam Diocesim officio sub ritu duplicis majoris, quotannis ejus memoria recoleretur.

De venerabili Eucharistiæ Sacramento, Divinitus à flammis in Ecclesiâ Pressaciensi salvato.

Quam erga Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum pietatem et fidem astruunt quæcumque hactenus, et ex Scripturis, et ex patribus extracta fuere, cordibusque fidelium altius infregere poterit, miraculum insigne Pressacii (1) hac in Diocesi patratum. Anno millesimo quadragesimo tertio, die Aprilis secunda feria quinta in Cæna Domini, cum more solito duplex consecrata fuisset Hostia: altera ex illisque subsequentis diei officio reservata est, in Ecclesiæ capellâ cujus Altare linteaminibus plurimis ornatum fuerat, intra stamneum Calicem inclusa, velo superposito, et cereis circum adjunctis, fidelium venerationi exposita est. Hora post meridiem secunda, fumus erumpens ex Ecclesiæ fenestris incendium indicavit. Statim ad Ecclesiam curritur. Altaris imaginem linteamina quæcumque ipsum ornantia, ejusdem mappas, ipsum Calicis velum, omniaque circumstantia igne consumpta dolent fideles. Interim propius accedit Vicarius, Calicis cuppam ignis ardore penitus liquefactam videt, et Sacratissimam Hostiam Calicis stipiti innixam, et divinitus inter ignem, et cineres conservatum miratur. Hanc religiose deponit in alio Calice, transfertque ad majus Altare, in subsequenti parasceves Officio consumendam. Audita miraculi fama Illustrissimus Castaneus Rupipozacus Pictaviensis Episcopus, Officiali suo mandavit, ut adhibita diligentissima perquisitione facti veritatem, et et omnes circumstantias elucidaret, et extra dubium poneret. His commissis probatissimis viris, qui testimonium jurejurando firmatum, à Sacerdotibus, nobiles, et aliis fide dignis expostularunt, eorum instrumentum authenticum et solemne. Episcopo præbuit, qui publico mandato stu-

(1) *Presac, petite ville à trois lieues de Poitiers (Vienne). J'ai oublié celles de Paris, d'Avignon, mais après on m'a répondu qu'on les accorderait aux Evêques.*

pendum prodigium fidelibus sibi subditis nuntiavit, et ad perpetuam rei memoriam, jussit, et residuum Calicis nondum liquefactum, et instrumentum à Commissariis exaratum, in Ecclesiæ Pictaviensis archivis deponi et conservari.

BEATISSIME PATER,

Adrianus Joseph Humbert, Sacerdos frater Ordinis Minorum Conventualium S. Francisci de Assisio humiliter supplicat, ut Sanctitas vestra dignetur concedere Indulgentiam Plenariam Christi fidelibus utriusque sexûs, qui diebus festis de quibus humillime adnexo folio, aut infra illorum octavam, postquam emisierint Sacramentalem Confessionem, et Sanctissimo Eucharistiæ Sacramento fuerint reflecti, visitaverint Ecclesiam, ubi illâ die festivitatis celebratur, et recitaverint quinque *Pater* et quinque *Ave*, vel alias preces fecerint, et oraverint pro conservatione et propagatione Sanctæ Catholicæ fidei in Galliis, pro peccatorum et hereticorum conversione. et pro indigentibus Sanctæ Romanæ Ecclesiæ. Idem orator humiliter supplicat, ut Sanctitas vestra dignetur impertiri legitimis Parochiis Diocesum Vesuntionis, et Pictavii facultatem occasione dictorum dierum festorum, et infra illorum octavam absolvendi ab omnibus vinculis, censurarum, excommunicationis, et interdicti etiam in casibus reservatis Sanctitati vestræ, dummodo poenitentes, qui ad ipsos Parochos accesserint, tempore habili visitaverint Ecclesias, et Confessionem Sacramentalem emisierint, et licet Sanctissimæ Eucharistiæ sumptio eisdem poenitentibus differatur, nihilominus eandem Indulgentiam Plenariam acquirant. Et quoad legitime ex morbo impeditos, ipsi illam acquirant demandando visitationem Ecclesiæ alicui consanguineo, affini, at amico; orator præfatus humiliter supplicat, ut Sanctitas vestra dignetur easdem gratias concedere quoque pro Diocesi Divionensi, ubi in sacrâ Cappellâ Ecclesiæ Divionis asservatur cum speciali miraculo Sacrosancta Hostia.

Ex audientiâ Sanctiss. die 19 Januarii 1798. Sanctissimus benigne annuit pro gratiâ in omnibus juxta petita in formâ tamen consuetâ et ab Apostolicâ Sede præscriptâ.

J. Mercanti Substitutus.

Pétition du Père Humbert au SS. P. Pie VI, pour l'indulgence de la Portioncule.

BEATISSIME PATER,

Cum devotus Sanctitatis vestrae Orator Adrianus Joseph Humbert, Sacerdos Ordinis Minorum Conventualium Sancti Francisci Assisiensis, filius Conventus Divionis: videat nullum amplius in Galliis existere Conventum ejusdem sui ordinis, et proinde Christi fideles non gaudere pluribus indulgentiis, quibus occasione quam plurimum solemnitate in illorum Ecclesiis fruebantur, ideo humiliter supplicat, quatenus Sanctitas vestra dignetur easdem Indulgentias concedere omnibus Christi fidelibus utriusque sexus, qui in diebus Festis Sancti Francisci Assisiensis, immaculatae Deiparae Conceptionis, et aliis diebus festis in Galliis de more in preteritum celebrari solitis, Sacramentalem Confessionem emittent, aut in pervigilio, aut in ipso die festo apud Sacerdotem Ordinis S. Francisci Assisiensis Confessorem approbatum, ac Sanctissimam Eucharistiam suscipient, licet in diversâ Ecclesiâ: prout quoque in die Festo Beatissimæ Mariæ Angelorum dicto PORTIONCULA, ut ubique servatur, atque ad hoc ut fidelium pietas augeatur, idem Sacerdos orator humiliter supplicat quatenus Sanctitas vestra dignetur fratribus Sacerdotibus Ordinis S. Francisci Assisiensis impertiri facultatem absolviendi ab omni vinculo excommunicationis, interdicti, et Censurarum etiam in casibus reservatis Sanctitati vestrae penitentes, qui sacramentalem Confessionem apud ipsos emittent in die festo, vel infra octavum Beatæ Mariæ Angelorum, dummodo visitaverint aliquam Capellam, aut Ecclesiam, à primis Vesperis in die Festo usque ad Solis occasum, vel in dominicâ infra octavam, sed ubi reperiantur Conventus Fratrum Ordinis S. Francisci Assisiensis, facultas absolviendi in casibus prædictis intelligatur concessa Superiori, et alii fratri ab eo nominando, at si Superior nollet uti cā facultate possit et valeat illam transferre in alium fratrem, atque ut animæ in purgatorio degentes gaudere valeant Indulgentiâ Portionculæ quotiescunque aliquis fidelis visitaverit Ecclesiam aut Capellam à primis Vesperis præcedentibus usque ad Solis occasum diei Festi prout quoque die Dominicâ infra Octavam, atque pias preces in ibi effuderit, et recitaverit quinque *Pater* et quinque *Ave*, vel alias preces orando

juxta mentem Sanctæ Matris Ecclesiæ, et summi Pontificis, pro peccatorum conversione, et Sanctæ Catholicæ Fidei propagatione, licet Sacramenta Pœnitentiæ, et Sanctissimæ Eucharistiæ præcedenter non suscepit, sed cum corde contrito, et humiliato, contritionem habens de suis peccatis cum firmo proposito non peccandi de cætero, et animo emittendi quamprimum Sacramentalem Confessionem, et Sanctissimam Eucharistiam suscipiendi, idem acquisitis pro se Indulgentiis sibi proficuis Reliquas omnes applicare poterit in suffragium animarum in purgatorio purgantium.

Ex audienciâ Sanctiss. die 19 Januarii 1798. Sanctissimus benigne annuit pro gratiâ in omnibus juxta petita in formâ tamen consuetâ et ab Apostolicâ Sede præscriptâ.

J. Mercanti Substitutus.

Au sujet des trois Brefs précédens, les temps d'aujourd'hui lui étaient meilleurs, il y en a de plus nouveaux qu'il faut voir, et qui ont été accordés par suite de la présentation de ceux-ci.

Dieu a voulu prouver la vérité de son apparition à saint François, par plusieurs miracles que l'église a reconnus. Etant tout puissant, il est le maître de faire connaître sa volonté aux hommes de la manière qu'il lui plaît; il s'est servi de Moïse pour publier sa loi, des prophètes et des anges pour annoncer sa naissance, et dans notre temps il a voulu se servir de saint François pour faire connaître de nouveau, aux plus grands pécheurs, combien il désire leur conversion, et le grand excès d'amour qu'il avait pour eux, en leur promettant un pardon général s'ils voulaient retourner à lui, et qui, pour preuve de leur conversion, visitaient, le 2 août, l'Eglise Notre-Dame-des-Anges.

Mais, les trésors de l'Eglise étant infinis, le Saint-Siège, pour exciter un plus grand nombre de pécheurs à se convertir et ranimer la foi et la piété des justes, a étendu cette indulgence à toutes les églises de l'ordre de Saint-François-d'Assise, que les religieux et religieuses dudit ordre avaient autrefois, quoique desservies à présent par des prêtres séculiers (1).

Que l'apparition de Jésus-Christ à Saint-François ne soit

(1) Ces Couvents et Eglises étaient ceux qu'occupaient autrefois les Cordeliers, les Capucins, les Récollets, les Piques-Pu-

donc pas rejetée en doute. Dieu n'a-t-il pas apparu à plusieurs Saints sur la terre, tant dans l'ancien testament que dans le nouveau ? N'a-t-il pas apparu à Elie, à Samuel, etc. ? Ainsi il peut de même encore aujourd'hui apparaître à ses fidèles serviteurs, pour les consoler et leur accorder des grâces particulières, et son apparition à saint François en est une des plus authentiques, des plus solennelles, que toutes âmes pieuses n'hésitent point de croire véritable.

Cependant pour lever tous les doutes et les difficultés là-dessus, il suffit que l'Eglise l'approuve, qu'elle le publie pour être reçue et reconnue comme toutes les autres indulgences qu'elle a droit d'accorder et d'étendre, comme elle le juge nécessaire. C'est même une des principales conditions pour en pouvoir profiter. Un autre motif est que l'Eglise ne peut pas se tromper dans le culte qu'elle rend à ses Saints ; or, si l'apparition de Jésus-Christ à saint François n'était simplement qu'une vision imaginaire et non une véritable apparition, Dieu n'aurait jamais permis qu'elle fût publiée comme un fait véritable qui, depuis plus de huit cents ans, est prêchée partout. Pour quelques impies et hérétiques, qui n'y croient pas et qui la combattent, elle n'en est pas moins reconnue, par toute la terre, de tous les bons catholiques, et malgré eux on en célébrera la fête jusqu'à la fin du monde.

Peut-on s'empêcher, en cette occasion, d'admirer la puissance et la volonté de Dieu au moment où tout semblait annoncer que, n'ayant plus de couvents en France, l'impiété se réjouirait de ne plus entendre parler de cette indulgence, et d'en perdre entièrement la mémoire. Dieu a permis qu'un religieux de Saint-François, animé du salut des âmes et de la conversion des pécheurs, ait obtenu depuis plus de 30 ans, du Pape Pie VI, d'heureuse mémoire, un bref qui porte que tous les fidèles en France, malgré qu'il n'y eût plus de religieux, gagneraient néanmoins la même indulgence de la Portioncule, pourvu qu'ils se confessent et communient en quelque endroit que ce soit, tant que le culte ne serait pas libre, comme il a été publié, le mieux qu'il fut possible ; lequel bref a été renouvelé en une autre tenue, le 20 juin 1817, par Pie VII.

ces, les Penitens du tiers-ordre de Saint-François, de même que les Eglises où cette confrérie s'est déjà rétablie, et où elle le sera, etc. Les Religieuses de Sainte-Claire, les Capucines, les Tiercelines, etc.

Les privilèges de l'indulgence de la Portioncule sont beaucoup plus étendus que tous les autres, et on n'en connaît point de plus grands. C'est assez ordinaire qu'il faille se confesser et communier pour gagner une indulgence, et on ne la gagne qu'une fois, au jour où elle est fixée ; mais celle de la Portioncule commence dès la veille à midi jusqu'au soleil du lendemain, c'est-à-dire depuis les premières vêpres de la veille, le 1^{er} août, jusqu'au lendemain soir le soleil couché, le 2 du même mois. Néanmoins pour la gagner, ainsi que toute autre, il faut se trouver en état de grâce, soit par la confession ou la communion, soit pour l'avoir conservée et vécue sans péché depuis sa dernière confession, ou si l'on est pécheur et qu'on ait eu le malheur d'offenser Dieu, il faut s'exciter à la contrition parfaite autant qu'on le peut, avec une ferme résolution de ne plus pécher et de faire une sincère pénitence. Pour être cependant plus sûr, il est mieux de s'approcher du tribunal de la pénitence ; mais tous ne pouvant pas y avoir recours comme ils le désirent, quiconque, avec un cœur contrit et humilié, visite ces jours là une église de Saint-François, gagne à chaque fois une indulgence plénière, en priant suivant l'esprit de la Sainte-Mère Eglise, comme de dire cinq *Pater* et cinq *Ave*, ou autres prières, pour la propagation de la foi, la conversion des pécheurs, et qu'on prie selon l'intention des Souverains Pontifes ; pourvu aussi qu'on ait une contrition parfaite et une grande douleur au fond du cœur d'avoir offensé Dieu, avec un ferme propos de ne plus retomber, et de se confesser au plus tôt.

A la première visite qu'on fait, l'indulgence que l'on gagne avec de bonnes dispositions est pour nous, et les autres sont applicables aux âmes du purgatoire par manière de suffrage. Si donc, après être sorti de l'Eglise, vous y rentrez dix à vingt fois le même jour ou le lendemain, c'est autant d'indulgences que vous gagnez, soit pour vous, soit pour vos parents défunts que vous retirez des peines et du feu du purgatoire pour aller dans le ciel. Quel bonheur, vous qui, avec la volonté de vous convertir, détestez vos péchés ; vous, âmes pieuses, vous, si zélés pour la gloire de Dieu, pensez combien d'âmes du Purgatoire que vous pouvez soulager ! parens, amis, bienfaiteurs qui attendent vos prières, qui attendent une indulgence pour voir finir leurs

peines, ne serez-vous pas sensibles à leur triste sort et à leurs souffrances ! soyez persuadés qu'un jour vous serez bien récompensés de ce que vous ferez pour eux.

De toutes les pieuses cérémonies de notre religion et de toutes les fêtes de l'Eglise, nulle ne se célèbre avec plus de dignité et de solennité dans toute l'Italie, et avec une si grande affluence de peuple, que celle de l'ouverture de la Portioncule, à Assise, appelée autrement *le grand Pardon Général*. La veille, à midi, les Religieux vont ouvrir processionnellement les portes de l'Eglise, qui sont fermées jusqu'alors, crainte de quelq' accident à cause de la foule du monde qui y vient de toutes parts, même des pays étrangers. Le peuple, en pensant que c'est ce lieu où Jésus-Christ a apparu avec la Sainte-Vierge à St-François, pour lui accorder le pardon en faveur de tous les pécheurs qui se convertiraient, pénétré de reconnaissance et d'un respect particulier, entre dans l'Eglise en chantant des hymnes et des cantiques en actions de grâces d'une si grande faveur et d'un si grand don du Ciel. Après sa prière, on sort de l'Eglise par une porte et on y entre par une autre : ce qui fait une procession des plus édifiantes tout ce jour là et le lendemain, parce qu'on est dans la ferme confiance qu'à chaque fois qu'on y entre on gagne une indulgence plénière, et il est de même à proportion dans toutes les villes d'Italie.

Pour répondre à la dévotion du peuple et entendre les confessions, les curés et les prêtres de la ville et de la campagne sont priés de venir confesser ; les chapelles, tous les cloîtres sont remplis de confessionnaux. C'est une chose admirable ; et la religion ne peut rien voir de plus beau, de plus consolant, que la dévotion des peuples et leur empressement pour gagner l'indulgence ; et certainement il n'y a pas dans l'année de jour où il se fasse plus de conversions et de communions et où les Anges se réjouissent plus dans le Ciel ; malgré que la Portioncule arrive au milieu des forts travaux de la campagne, ils cessent pour ainsi dire partout pour pouvoir gagner l'indulgence, et on serait mal vu si on n'en profitait pas ; et en France, autrefois, comment cette dévotion n'était-elle pas suivie, et ailleurs ?

Ce n'est pas seulement le peuple qui a cette dévotion à la Portioncule, ce sont les premiers princes de l'Eglise et les puissants de la terre, les Papes, les Cardinaux, les Evêques,

les nobles, les riches, les savans, les plus orgueilleux, les petits et les grands ; et il n'y a pas d'ordres, pas de royaumes, pas de villes où le miracle de la Portioncule a été annoncé, qui ne l'ait cru. Cette dévotion n'est pas d'un jour, elle est de huit cents ans, et bien loin de diminuer, on la voit augmenter. O Dieu ! que vous êtes admirable dans vos ouvrages et dans vos Saints !

Puisse ce court récit nous animer tous à gagner cette indulgence ! Tous les temps, il est vrai, sont propres au salut, il n'en est aucun où l'on ne puisse se convertir ; mais il y en a cependant de plus favorables les uns que les autres, qui, une fois passés, ne reviennent plus. Le temps de la Portioncule est un temps, si on peut ainsi parler, où les voûtes du Ciel s'ouvrent pour laisser passer le torrent des grâces et des bénédictions que le Seigneur répand sur la terre, et où tous les trésors de l'Eglise sont ouverts. Malheur à ceux qui n'en profitent pas ? Une autre année il ne sera plus temps pour vous, vous ne serez plus ; et, pour ne pas avoir gagné l'indulgence de la Portioncule, vous aurez manqué votre salut. Priez Dieu que cela ne vous arrive pas.

AVIS SUR LA PORTIONCULE.

Toutes les personnes pieuses et les bonnes âmes ont vu avec plaisir le bref de Pie VII, en date du 20 juin 1817, par lequel Sa Sainteté renouvelle en France toutes les indulgences accordées par ses prédécesseurs, à l'ordre des Religieux et Religieuses de saint François-d'Assise, telles qu'on les gagnait autrefois lorsqu'il y avait des couvens, et principalement la grande et miraculeuse indulgence de la Portioncule, au 2 d'août, laquelle indulgence, ainsi que les autres, ne pouvant plus se gagner en France, puisqu'il n'y a plus de religieux ni de religieuses, elle a daigné y suppléer en les transférant dans les Eglises dudit ordre, qui existent encore, quoique desservies par des prêtres séculiers.

Cette indulgence de la Portioncule, autrement dite de *Notre-Dame-des-Anges*, n'étant fixée, par le bref de Pie VII, en date du 20 juin 1817, qu'au jour même où elle arrive, 2 août, qui le plus souvent est un simple jour de la semaine, où il n'y a que quelques personnes dévotes pouvant se passer de leur travail, qui la gagnent ; et Sa Sainteté, considérant que plusieurs fêtes ne se célèbrent

que le dimanche suivant, a daigné, par une grâce spéciale, afin qu'un plus grand nombre de fidèles de l'un et de l'autre sexe profitent de l'indulgence de la Portioncule, la remettre, par un nouveau bref du 4 mai 1819, au dimanche d'après le 2 août, dès les premières vêpres de la veille, qui commencent le samedi, jusqu'au soleil couché du lendemain, à moins que le jour de la Portioncule, ne fût un dimanche même, qui est le jour seul où on pourra la gagner (1), en se conformant à ce qui est prescrit, de visiter une Eglise appartenant autrefois à des religieux ou religieuses de Saint-François d'Assise, tel qu'il est dit plus haut.

Les autres indulgences de l'ordre ne sont point transférées au dimanche, ce n'est qu'au jour qu'elles arrivent qu'on les gagne, telles que de Saint-François, 4 octobre; Saint-Bonaventure, 14 juillet; Saint-Antoine de Padoue, 13 juin; des Sacrés Stigmates, 17 septembre; de l'Immaculée Conception de la très-Sainte-Vierge, 8 décembre; de Saint-Louis, roi de France, 25 Août, etc.

Le jour de Sainte-Claire, 12 août; Sainte-Elisabeth, reine de Portugal, 8 juillet; Sainte-Elisabeth, reine de Hongrie, 19 novembre; Sainte-Isabelle, sœur de Saint-Louis, 1^{er} Septembre; Sainte-Jeanne-de Valois, reine de France, 20 Janvier; de Sainte-Colette, 6 mars, etc.

Etant le religieux qui les a demandées et obtenues, c'est à moi qu'elles ont été adressées.

Et devant être approuvées par un ecclésiastique en dignité, Monseigneur l'Evêque de Troyes les a revêtues de sa signature, de même que l'Evêque de Tulle et celui de Versailles.

Depuis que notre divin Sauveur a quitté la terre, pour monter au ciel où il est assis à la droite de son père jusqu'à ce qu'il en descende, à la fin du monde, pour venir juger tous les hommes, sa main toute puissante n'a pas cessé de nous faire connaître, par différens miracles des plus éclatans, le pouvoir qu'il exerce en tous lieux, sur la terre comme au ciel; et un des plus grands miracles et des plus surprenans est celui de la Portioncule, miracle le plus fort

(1) Non plus le jour même, quoique je l'eusse aussi demandé; et étant soumise au chef de l'Eglise, ce serait une grande erreur, dès qu'il a parlé, de croire qu'on puisse la gagner un autre jour le dimanche.

contre les incrédules et les impies, qui assermit l'autorité que Jésus-Christ a laissée à son Eglise, d'accorder des indulgences qui prouvent la soumission que nous devons avoir aux Souverains Pontifes et aux Evêques, puisque Dieu a ordonné lui-même à Saint-François, d'aller trouver le Pape *Honorius III* qui était alors à Péronse, pour lui soumettre l'indulgence qu'il lui accordait; et qu'étant son ouvrage, il saurait par sa toute-puissance le faire décider à lui accorder ce qu'il demandait de sa part. Que peuvent répondre à cela les hérétiques et les impies? que peuvent-ils lui opposer? Rien que des sophismes d'erreurs et de mensonges. Comme ils aiment à tout combattre, s'ils osaient, ils combattraient même la clarté du soleil, les beautés que nous admirons en la création du monde, les merveilles que la terre produit à nos yeux: et il ne serait pas étonnant qu'ils trouvassent encore quelques partisans de leur système aussi ridicule qu'insensé: car, qu'y a-t-il à dire à des gens qui nient tout: hélas! que peuvent-ils contre Dieu qui les anéantira quand il voudra?

Le principal but que je me suis donc proposé, en suppliant humblement la cour de Rome, et sollicitant auprès du Saint-Siège de ne pas laisser perdre en France la mémoire d'un si grand don du Ciel, c'est de soutenir dans la piété et la religion des âmes justes, d'augmenter leur foi et leur confiance en Dieu; c'est aussi d'exciter les pécheurs à revenir à lui et à se convertir pour obtenir de sa grande miséricorde le pardon de leurs péchés, que le Seigneur, dans un excès de sa bonté, leur offre pour éviter l'enfer qu'ils ont mérité, et qu'il leur promet le Paradis si, en se repentant de l'avoir offensé, ils ne l'offenseront plus jamais. Chacun a donc intérêt de profiter de l'indulgence de la Portioncule; c'est celui des premiers chefs de l'Eglise, c'est à ceux qui tiennent en main les clefs du ciel que Jésus-Christ leur a confiées, de la faire publier; et avec quel zèle les curés et tous les bons catholiques ne doivent-ils pas s'efforcer de les faire connaître!

Ne pouvant pas savoir quelles sont toutes les Eglises de l'ordre de Saint-François d'Assise, qui sont conservées, je ne nomme ici que celles que je connais et dont on m'a parlé, tant dans Paris que dans les départemens; par exemple, à Paris, 1^o à St-Germain-des-Prés où le tiers-ordre est

établi ; 2^o à Saint-François au Marais, où il y avait des capucins ; 3^o à Saint-François, chaussée d'Antin, où il y en avait aussi ; 4^o à l'hospice des Vieillards, faubourg Saint-Martin, où étaient les récollets ; 5^o à Sainte-Elisabeth, rue du Temple, où était le couvent des religieuses du troisième ordre ; 6^o à Sainte-Elisabeth, vieille rue du Temple, où il y a déjà un autre couvent de religieuses, etc., etc.

Dans les autres villes de province, à Caen, dans l'ancien couvent des Cordeliers ; à Rougemont, à Aubenas, à Mirecourt où il y avait aussi des religieux du même nom ; à Amiens, à Agien-sur-Loire où il y avait aussi des religieuses Claristes, dites *Cordelières*, dont au moment de la révolution j'étais supérieur ; à Poligny où l'ancien couvent des Religieuses de Sainte-Claire est rétabli, etc. ; partout ailleurs où il y a déjà d'autres couvens, et où par la suite il pourra y en avoir, on gagnera toutes les indulgences de l'ordre de Saint-François.

Pour gagner une de ces indulgences, il n'est pas nécessaire qu'on fasse un office particulier dans aucune église où elles sont accordées, pas même qu'on y dise la messe, ni de la publier tous les ans, si ce n'est que pour en avertir ceux qui peuvent en profiter ; il suffit qu'on le sache une fois pour toutes, et que le jour de la fête des Saints où une indulgence est attachée, qu'on en visite l'église, pourvu qu'on se soit confessé et qu'on ait communie. Il serait cependant mieux qu'elle fût publiée à l'église, le dimanche d'avant.

De tant d'indulgences de notre ordre, il y en avait qui n'étaient publiées que dans certains endroits, annoncées au prône et affichées ; les plus ordinaires étaient de Saint-François, de Saint-Bonaventure, de Saint-Antoine de Padoue, de Sainte-Claire, de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge : pour les autres on les publiait rarement ; il y a même quelquefois des couvens, comme je m'y suis trouvé, où, soit faute de prêtres, parce que nous étions tous occupés dans les paroisses, et autrement il n'y avait pas même de messe, cela ne nous empêchait pas de gagner les indulgences et les fidèles qui avaient communie les gagnaient de même en visitant nos églises.

Profitons tous des indulgences si utiles aux justes, pour mériter d'obtenir le don de la persévérance, et aux pécheurs le pardon de leurs fautes : craignons d'en abuser par notre

relâchement dans nos pratiques de piété, et par l'abus qu'on en fait trop souvent, en s'imaginant, parce qu'on a gagné une indulgence plénière, que nous n'avons plus besoin de faire pénitence, et que notre salut est comme assuré. Les indulgences ne nous exemptent pas de faire pénitence, de jeûner, de nous mortifier ; au contraire, il faut être dans la disposition et la ferme résolution d'en faire davantage si on le pouvait : sans cela, on n'en gagne aucune, car elles ne sont que pour suppléer à ce que nous ne pouvons pas faire. Ceux même qui sont à l'article de la mort, s'ils ont encore l'esprit présent, doivent être dans ces dispositions ; mais comme alors on n'est ordinairement plus capable de rien faire, et, que peut-être, à cause de nos péchés, nous ne pouvons pas satisfaire à la justice de Dieu pour tout ce que nous lui devons, par l'absolution que le prêtre nous donne, nous perdons l'indulgence que nous aurions pu gagner ; et en étant privés, nous n'allons pas au Ciel aussitôt après la mort.

Le besoin du rétablissement des ordres religieux se faisant sentir plus que jamais, ne devrait-on pas faire son possible pour les voir rétablir ? Ce ne sont pas tant de sacrifices en argent, en biens, en maisons, qu'il faut demander à présent, que la bonne volonté de les rétablir ; le plus nécessaire, c'est d'en faire connaître les avantages aux jeunes gens et aux parens pour y placer leurs enfans. Tous les Religieux en général sont nécessaires, le mien, *mineur-conventuel*, ayant un but particulier de desservir les Paroisses, paraît l'être davantage ; car quand on a élevé des jeunes gens dans la piété, si sortant d'une belle éducation chrétienne ils ne trouvent plus personne, plus de prêtres pour leur parler de religion, les entretenir dans leurs beaux sentimens, bientôt la dévotion qu'on leur aura inspirée se dissipera : et c'est ce qui arrive tous les jours.

On s'imagine que leur rétablissement coûterait trop, point du tout ; et sans faire des dépenses extraordinaires, il y a bien des moyens pour les rétablir : on en ferait peut-être autant, mais ce serait d'une autre manière, et plus utile. Le premier moyen serait de trouver quelques prêtres qui voulassent se faire Religieux (1), curés, desservans et autres,

(1) *Saint-François a commencé avec d'autres prêtres qui se sont mis avec lui, et dans peu d'années il eut plusieurs communautés : le bien que la mission d'un de ces Religieux a fait, il y a quelques années, en prouve l'utilité.*

qui, réunis ensemble, au lieu d'avoir un domestique du sexe chez eux vivant en commun, un seul suffirait ; et autant de prêtres qu'il y en aurait, autant d'élèves qu'ils auraient gratuitement ; et ils se rendraient aussi utiles dans les paroisses des villes et des campagnes voisines, que s'ils étaient curés desservans : et combien avant la Révolution, n'en ai-je pas desservies ?

Ayant été question une fois de notre rétablissement, dans l'assemblée, il y a été dit que, n'y ayant rien contre la Charte, on ne pouvait pas nous empêcher de nous réunir : que ce serait même violer la Charte, que de nous en empêcher, surtout dans un Etat où la Religion Catholique est celle du Prince et du Peuple ; et, ne serait-il pas ridicule, si, lorsque tous les cultes sont permis, que chacun est libre, d'empêcher les religieux de se rétablir, tandis qu'on ne dirait rien à d'autres ? On voit, dans un de mes ouvrages qui a pour titre : *Pensées sérieuses*, et dans un autre, *le saint Désir*, combien le rétablissement des religieux est d'une nécessité urgente et combien il est facile.

J'invite les personnes qui désirent me protéger, à m'envoyer des jeunes gens de seize à vingt ans, et, selon les conditions et les moyens que j'aurai, j'en recevrai. Que les commencemens, qui sont toujours durs, ne rebutent personne ; voyez les plus grandes pensions, à Paris et ailleurs ; voyez les plus beaux établissemens, ils ont commencé presque tous avec rien, avec un ou deux sujets, dans une chambre seule ; ensuite il a fallu une maison, où ils sont, à présent, jusqu'à cent, deux cents et même trois cents personnes. Il ne s'agit que de commencer, et Dieu ne manquera pas de bénir notre entreprise. Que toutes les bonnes âmes réunissent leurs prières aux miennes.

F. HUBERT, Commissaire Général de son Ordre, Mineur Conventuel. Paris, rue de Fourcy, n°. 9, près l'Es-trapade.

SUJET DU RÉTABLISSEMENT DE LA RELIGION

PAR BONAPARTE.

Discours sur la Religion, prononcé par le père Humbert, Religieux, Mineur Conventuel de Saint François-d'Assise, dit Cordelier, Missionnaire apostolique, Commissaire-général de son ordre et Aumônier en

chef de l'armée française en Italie ; en présence d'une assemblée d'Officiers-Généraux et autres, dont ils ont été si satisfaits qu'ils lui en ont demandé l'impression, tous promettant qu'ils le feraient valoir auprès du premier Consul, pour l'engager à rétablir la religion en France.

C'est à la suite de ce discours, d'où est venue l'ouverture de l'église de la citadelle de Milan, que le père Humbert a été autorisé à recommencer de reprendre librement toutes les fonctions de son état, à administrer les sacrements aux militaires qui souhaiteraient de les recevoir ; à être accompagné, par honneur et respect pour la religion, de deux fusiliers en portant le SAINT-VIATIQUE aux malades ; à faire les enterremens à l'église, et accompagner les corps des défunts jusqu'au cimetière ; à faire les prières dans les salles, à y dire la Sainte Messe, à y prêcher ouvertement en public ; en un mot, à exercer les fonctions de son ministère aussi librement qu'avant la révolution ; et c'est de là qu'est venue l'ouverture des églises et l'entier rétablissement de la Religion en France par le Premier Consul, ainsi qu'on l'a vu.

La Religion catholique est la seule véritable.

Il n'y a qu'un Dieu, et il ne peut y avoir qu'une religion seule et véritable ; toute autre que celle de Jésus-Christ est fautive et n'est qu'illusion. De même il n'y a qu'une seule Eglise, et quiconque meurt hors de son sein ne peut être sauvé. C'est ce que la foi nous enseigne, rien n'est plus conforme à la raison, et celui qui dit ou qui pense différemment est dans l'aveuglement le plus profond et dans la plus grande ignorance.

Esprits orgueilleux, esprits impies et incrédules qui, tout couverts de crimes, craignez la vengeance des Cieux, qui vous formez une religion à votre mode, et qui dites que toutes les religions sont bonnes, apprenez que de le penser seulement est un crime aux yeux de l'Etre Suprême, qui veut seul être adoré, servi, aimé et obéi. Comme il n'y a qu'un monde, il ne peut y avoir qu'un seul Dieu qui le gouverne, et c'est le vrai Dieu, le créateur de toutes choses, à qui il appartient de commander, de punir et de récompenser. Les sectes impies qui sont répandues sur la terre n'ont

pour auteurs que des hommes faibles et mortels, corrompus par mille sortes de crimes; et ceux qui suivent leurs traces verront ce qu'il leur en reviendra à la mort. Il suffit de connaître leur vie pour juger qu'ils se sont égarés, qu'ils sont damnés éternellement; et si vous suivez leurs maximes, vous aurez part aux mêmes châtimens.

Oui, ô Mahomet! si tu pouvais sortir du creux des enfers où tu es plongé, combien ne nous ferais-tu pas connaître l'effroyable tableau du fruit de tes erreurs! Hélas! comme le mauvais riche, tu voudrais que Dieu envoyât à tes sectaires quelques-uns des réprouvés comme toi, pour leur dire de se préserver d'aller dans ce lieu de si cruels tourmens. Mais ce Dieu te répond qu'ils ont les pasteurs de son Eglise et ses ministres pour les instruire, et que, s'ils ne les écoutent pas, ils n'écouteront pas même ceux qui ressusciteraient d'entre les morts.

Chacun raisonne comme il lui plaît sur la religion. Les uns disent qu'il est surprenant que la Religion catholique, seule véritable, soit si peu étendue, et qu'il n'est pas croyable que tant de peuples, qui ne la connaissent pas, soient damnés. La corruption du monde est si grande, qu'à peine Dieu trouve-t-il quelques fidèles adorateurs, et il ne faut s'en prendre qu'à la méchanceté des hommes, qui rejettent son évangile, qui préfèrent tous les jours les biens de la terre à ceux du Ciel, et qui résistent à la grâce. Pourquoi se mettre tant en peine que les autres soient damnés, pourvu que nous soyons sauvés? Ne nous occupons du salut de personne que du nôtre, chacun répondra pour soi. Commencez à tourner votre zèle contre vous, et à vivre en bons chrétiens, et sûrement vous serez sauvés. Dieu vous le promet, si vous suivez son évangile. Pas tant de raisonnemens sur la prescience de Dieu : vous n'êtes pas assez instruits pour la résoudre. Est-ce à vous à pénétrer les secrets du Ciel? Pourquoi les uns sont-ils appelés et les autres rejetés? Ce n'est pas en cela que consiste pour vous la question, elle consiste en une seule chose, qui est de vous occuper uniquement de l'affaire de votre salut. Les Saints Pères de l'Eglise, les Docteurs, les Conciles combattent suffisamment vos erreurs et vos systèmes : lisez-les; suivez-en les décisions, et vous ne pouvez pas vous tromper : ce sont les plus grandes lumières du monde. Ce sont des hommes les plus distingués par leur

science, éclairés du ciel, qui jouissent à présent de la céleste béatitude, que l'Eglise honore. Ne méritent-ils pas d'être écoutés mieux qu'un tas d'incrédules, de philosophes impies, qui, pour s'étourdir sur leurs crimes et autoriser leur impiété, ont enfanté dans leurs écrits toutes sortes d'erreurs.

Mais quoi! dit-on, il n'est pas possible que Dieu damne tant de monde : ah! il n'est que trop possible; quoique bon à l'infini, sa justice demande vengeance contre tant d'offenses, d'insultes et de crimes.... Les Princes, quoique bons de leur naturel, ne sont-ils pas obligés de punir les crimes des séditieux et des rebelles à leurs lois? un père de famille, avec toute sa tendresse paternelle, n'est-il pas forcé de corriger un enfant qui lui résiste? Que deviendrait le monde enfin, s'il n'y avait pas des châtimens pour punir les méchants? pourquoi Dieu n'aurait-il pas le même droit à l'égard de ces pécheurs, et de ces pécheurs endurcis qui ont abusé jusqu'au dernier moment de ses grâces et de ses bontés, méprisé ses lois saintes, et que, s'ils avaient pu l'anéantir, ils l'auraient fait? car, ne dit-on pas que, si les fauteurs ou auteurs des malheurs de la révolution avaient pu pénétrer jusqu'à son trône, après avoir renversé ceux des princes de la terre, ils l'auraient détrôné lui-même, l'auraient chassé de sa demeure céleste, ou lui auraient au moins disputé sa gloire comme les mauvais anges, et y auraient voulu établir la même égalité qu'ils cherchaient à établir sur la terre. N'est-ce donc pas à juste titre que ces pécheurs endurcis dans le crime, que ces impies orgueilleux aient le même châtiment que les mauvais anges qui se sont révoltés contre lui? Sans cela, un de ses plus grands attributs, qui est la justice, se trouverait lésé; il ne mériterait plus d'être appelé un Dieu juste et équitable, ni le Dieu des vengeances; si donc on veut bien entrer dans le sens de cet argument, on s'écriera plutôt dans l'admiration des perfections de Dieu: comment est-il possible qu'un Dieu si grand, qu'un Dieu si saint, si juste et si puissant, puisse souffrir, avec tant de patience, d'être si offensé! Quel est le monarque sur la terre, qui serait aussi bon de pardonner tant d'injures sans les punir! et alors vous trouverez qu'il est bien plus surprenant de voir la terre couverte de tant de crimes, et qu'il est même étonnant de voir que Dieu soit aussi bon que de les souffrir si long-temps sans les punir, en donnant le temps

aux pécheurs de se convertir et de faire pénitence. Nous devons tous croire qu'il n'y en a aucun, pas même dans les pays idolâtres, à qui Dieu n'accorde des grâces suffisantes pour se sauver ; et que tous ceux qui meurent hors de la religion catholique, quoiqu'ils soient damnés, auraient pu se sauver s'ils avaient répondu à la grâce qui les a sollicités mille fois de laisser leur fausse religion pour embrasser la bonne, qui leur en a inspiré les moyens comme à tant de martyrs et autres saints qui ont tout quitté pour être chrétiens, et renoncé à tout pour se sauver. Ni père, ni mère, ni parents, ni respect humain, ni les richesses, ni la gloire, ni les honneurs, ni les plaisirs de ce monde ne les a retenus ni empêchés de se sauver ; et chacun de nous en peut faire autant. Devant Dieu il n'y a pas d'excuses. Ah ! certainement que tant de milliers de martyrs, tant de milliers d'anachorètes du désert, tant de confesseurs, de vierges et de saintes femmes, n'ont aucun regret d'avoir tout quitté pour leur salut. Quelle joie, quelle récompense dans le ciel, et de quel bonheur ne jouissent-ils pas à présent ? Quoi ! pour quelques moments de souffrances, quelques années de pénitence, mériter une si belle couronne, être heureux pour toujours, pour toute une éternité, quel contentement ! quelle satisfaction ne goûtent-ils pas lorsqu'ils y pensent ! et de tels souvenirs ne peuvent qu'augmenter leur bonheur.

Ces hommes endurcis, ces hommes obstinés dans le crime et leurs erreurs, ont voulu y rester malgré toutes les lumières de la raison et les remords de leur conscience, qui les avertissaient qu'ils n'étaient pas dans le bon chemin, et qui les sollicitaient d'en sortir : ils ont résisté à tout cela, ils n'ont pas voulu reconnaître Jésus-Christ pour leur maître, ils n'ont pas voulu écouter son Evangile ni se soumettre aux lois de l'Eglise ni à ses décisions. Ils ont voulu interpréter son Evangile selon leur caprice et leur intérêt ; rien n'a pu les faire changer. Quiconque dit Jésus-Christ, veut être à moi, doit tout quitter pour me suivre ; et si, pour répondre aux bontés d'un puissant protecteur, si, pour le suivre même au-delà des mers, on abandonne ses parents, ses amis, et l'on renonce à tout sans presque aucune espérance de revoir ce qu'on quitte, à cause des dangers où on s'expose de tout perdre, pourquoï ne ferait-on pas de même pour son salut, pour gagner le ciel qu'on est sûr d'avoir, et beaucoup plus

sûr que de réussir à faire une brillante fortune sur la terre ? comment ne pas faire pour Dieu ce qu'on fait tous les jours pour plaire à un grand de la terre, dont les promesses et espérances sont si douteuses, qui nous exposent à des malheurs éternels, et même à tant de fatigues, de peines et de désagréments en ce monde ! Il n'y a que pour le ciel qu'on ne veut rien faire, rien entreprendre, quoique notre Sauveur nous dit que son joug est doux et léger en comparaison de celui des mondains, ce qui est encore plus vrai qu'on peut le dire, parce que Dieu, qui est la vérité même, n'est pas capable de nous tromper ni de se tromper lui-même. C'est ce que les saints ont tous éprouvé : leur témoignage devrait donc nous porter à suivre leur exemple pour être sauvé.

Mais ces hommes raisonnateurs et insensés sur les plus terribles vérités de l'Evangile dont ils veulent douter, restent attachés à leurs biens, à leurs commodités ; ils se font illusion, et voilà la cause de leur damnation ; ce sont des rebelles qui méritent d'être punis, dignes de la peine de l'enfer, sans aucunes excuses pour se justifier. Il est ridicule de voir, dirait-on, que tous ceux qui ne sont pas catholiques soient damnés, et que Dieu ait tant créé d'hommes pour les perdre. Ne peut-on pas dire au contraire qu'il est bien plus ridicule de croire que la religion de ces derniers novateurs et prétendus réformateurs soit meilleure que toutes celles qui ont été avant la leur, de croire que le monde entier ait été cinq mille ans dans l'aveuglement et l'ignorance du vrai ou du faux ? tous ceux qui ont été avant eux ne seraient-ils donc pas damnés ? Il y avait des hommes d'esprit autrefois plus qu'aujourd'hui, des hommes éclairés tant dans l'Ancienne que dans la Nouvelle loi, qui ont toujours été attachés à la véritable religion depuis Adam jusqu'à nous, parce qu'il a cru à un rédempteur que Dieu lui a promis, qui viendrait sauver tous les hommes. Adam l'a enseigné à ses descendants qui nous l'ont aussi enseigné. Ce rédempteur est enfin venu pour nous révéler les divins mystères de notre religion : et, pour être sauvé il faut croire en lui. Nos pères dans la foi étaient sans doute plus sages, plus chrétiens, et ils pensaient mieux que nous. Si on disait que la religion catholique n'est que depuis quelques jours, on pourrait douter si elle est la meilleure ; mais elle est depuis Jésus-Christ, le fils de Dieu fait homme ; et, avant lui, comme je l'ai dit, il fallait croire

qu'il viendrait un jour sur la terre pour nous racheter et effacer en nous la tache du péché originel que nous apportons en venant au monde. C'est en lui que se sont accomplis toutes les prophéties et tous les mystères de la religion qui sont compris dans les saintes écritures, caractères qui la distinguent de toutes les autres. Peut-on en dire autant de la religion d'un Mahomet, d'un Luther, d'un Calvin ? A quoi peut-on la reconnaître véritable ? ce n'est que par la force, la tromperie dont ils se sont servis pour établir leur secte infâme plutôt qu'une religion. Que dirait-on à présent de Robespierre, s'il était venu à bout de détruire la catholicité, pour établir sur ses ruines une religion à sa mode ? serait-ce là un homme à suivre, et peut-on penser qu'après tant de forfaits il aurait des récompenses à nous donner en l'autre monde ? ainsi en serait-il encore de la philanthropie tant vantée Siècle malheureux ! dans quel égarement n'avez-vous pas donné ! pour un siècle de lumière ! oui, en crimes qui en sont la suite en nombre et en malice, en corruption et en libertinage, qu'on ne connaissait pas autrefois ; mais en science du salut, en science du bien, ce siècle passera toujours pour être un des plus ignorants et des plus scandaleux.

Soyez donc persuadé de cette vérité, et tous vos absurdes raisonnements finiront. Dieu, qui veut sauver tous les hommes, a, dans sa providence, certains moyens que nous ne connaissons pas, pour rappeler à lui ceux qui n'ont pas le bonheur de vivre dans la religion catholique ; et, s'ils le désirent, s'ils y répondent, ils sont sauvés ; mais s'ils n'y répondent pas, ils sont damnés. La vocation des Mages à la crèche de Jésus-Christ nous prouve qu'il appelle à lui tous les hommes, et qu'il est né pour le salut de tous ; il est la lumière qui éclaire tous ceux qui viennent au monde ; sa grâce souffle partout : ne peut-il pas inspirer à un idolâtre le désir d'être chrétien s'il le pouvait ; et si vraiment il a devant Dieu des obstacles invincibles, le désir ne peut-il pas lui suffire, pourvu qu'il déteste ses abominations ? Combien n'en a-t-on pas vu enflammés du désir de répandre leur sang pour Jésus-Christ, qui en ont cherché les occasions, éclairés seulement des lumières de la foi qui leur dictait au fond du cœur que c'était Dieu seul qu'ils devaient

adorer, qui, après cela ont tout abandonné, et qui ont eu le bonheur de donner leur vie pour lui ! L'impossibilité n'a-t-elle pas tenu lieu à d'autres devant Dieu, comme il arrive à l'égard de ceux qu'on dispose au baptême, qui meurent avant qu'ils l'aient reçu ?

Ainsi, un réprouvé ne peut pas faire ce reproche à Dieu, que, s'il était né dans la Religion catholique, il se serait sauvé ; car Dieu lui répond dans le cœur : Je t'ai éclairé intérieurement ; outre cela, tu as été méchant dans ta religion, injuste, adultère, ravisseur du bien d'autrui, et tu t'es livré à tous les crimes. C'est de ta faute si tu es damné ; et le réprouvé, tout couvert de honte, est obligé d'en convenir.

On est récompensé du maître que l'on sert. Ceux qui suivent l'Evangile de Jésus-Christ auront part à sa gloire, ceux qui suivent les novateurs, les faux prophètes, auront part à leurs châtiments. Pour avoir part à un héritage, il faut être les enfants d'un même père, ou avoir qu'elqu'autre titre pour être reconnu. Or, n'est-il pas ridicule de croire que ceux qui sont hors de l'Eglise, qui ont fait par là même une espèce de renonciation à son héritage et à ses biens, et à ses avantages spirituels, peuvent être aussi bien sauvés que ceux qui y ont vécu et resté fidèles ? A quel titre peuvent-ils prétendre d'entrer dans le royaume des Cieux ? peuvent-ils se dire enfants de Dieu et frères de Jésus-Christ, eux qui ne l'ont jamais reconnu ; eux qui sont restés plongés dans le mahométisme, le luthéranisme, le calvinisme. Voilà les maîtres qu'ils ont reconnus, qu'ils ont suivis : que doivent-ils en attendre, que doivent-ils en espérer après cette vie, que d'être malheureux comme eux pendant toute l'éternité ? Car si les hommes de cette sorte sont heureux en l'autre monde, on pourrait dire qu'il n'y a que les méchants et les scélérats d'heureux ; le crime deviendrait applaudi ; la vertu serait méprisable, et le monde serait tout bouleversé. Mais l'histoire nous rapporte qu'ils sont morts comme ils ont vécu, qu'ils ont fini par le désespoir, et on verra un jour qui aura raison.

Quoi ! vous voulez que Dieu reçoive dans son royaume, et que Jésus-Christ avoue pour ses frères, ces pécheurs audacieux, ces téméraires qui n'ont cessé de blasphémer son saint nom sur la terre, qui n'ont pris pour partage que le démon,

qui se sont donnés à lui mille fois, et qui ont souvent renoncé à la gloire du paradis. Vous voulez que Dieu reçoive dans sa cour, en la compagnie des Saints, ceux qui n'ont fait que blâmer le culte qu'on leur rend, qui ne les ont jamais honorés, jamais invoqués. Si cela était, et que la foi ne nous enseigne pas que le Ciel est un séjour de paix et de tranquillité, après leur avoir fait la guerre en ce monde, ne la leur feraient-ils pas encore dans l'autre ? O Dieu juste ! cela ne peut pas être. Quoi ! vous voulez que ceux qui ont vécu sans sacrements, qui sont comme des gages de la vie éternelle que Dieu donne à ses élus, soient mis au même rang de ceux qui en ont fait un bon usage, qui les ont reçus avec de bonnes dispositions ? Vous voulez que le sang de cet agneau sans tache répandu sur le Calvaire, et que la passion du Sauveur renouvelle chaque jour sur nos autels, serve à purifier les taches de ceux qui s'en sont moqués, qui n'ont jamais assisté à nos divins sacrifices, et qui ne sont jamais allés le recueillir. Quelle différence y aurait-il donc entre le payen, entre les catholiques et les protestans ? Enfin vous voulez que Dieu reçoive dans le sein de son Eglise ceux qui n'ont cessé de la combattre, qui en décrient les ministres, qui en condamnent les Conciles, et qui en contredisent les décisions ? Jugez-en vous-même, je m'en rapporte à vos lumières : donc, hors de la Religion catholique, point de salut ; et comme il n'y eut dans l'arche de Noé que ceux qui y étaient entrés qui furent sauvés et préservés des eaux du déluge, de même, comme elle est la figure de l'Eglise catholique, il n'y aura que ceux qui y seront de sauvés des flammes du feu de l'enfer. Que les ennemis de cette divine Eglise et de notre sainte Religion disent ce qu'ils voudront, il sera toujours vrai de dire que ceux qui ont mal vécu sur la terre et morts sans pénitence, ne peuvent pas espérer d'être heureux en l'autre vie.

Il y a donc peu d'élus sur la terre ; oui sans doute il y en a bien peu, parce qu'il y en a bien peu qui vivent en chrétiens. Cela est facile à comprendre, en voyant comme on vit dans le monde ; et, en parlant ici en général, comment vit-on dans le militaire ? Remplissez-vous, autant qu'il vous est possible, vos devoirs de religion ? pensez-vous à Dieu matin et soir ? Ah ! du côté du salut de votre âme, avouez que vous n'y pensez pas. Vous courez après un fantôme de gloire

qui vous échappe, et que vous n'acquerez que par vos combats, et encore pour peu de jours ; occupez-vous donc à acquérir cette gloire immortelle : vous le pouvez.

S'il y a des mystères dans notre Religion qui vous paraissent incompréhensibles, ils n'en sont pas moins vrais. Combien y a-t-il de choses que vous ne comprenez pas, et qui ne laissent pas que d'être. Ce n'est ni à vous ni à moi à pénétrer dans les secrets de Dieu ; ce n'est pas à nous à en raisonner ; tout ce que nous dirons, tout ce que nous penserons sera comme rien devant Dieu.

Soyez donc persuadés que toute religion n'est pas bonne ; que ce n'est pas seulement pour contenir les peuples qu'il en faut une. Jésus appelle à son berceau les rois comme les simples bergers ; les princes en ont besoin comme leurs sujets ; les riches comme les pauvres et les savants comme les ignorants. Heureux sont ceux qui vivent dans la bonne Religion. Nous savons que nous ne pouvons pas toujours rester sur la terre ; nous sentons en nous-mêmes un genre d'une vie immortelle. Réformons nos mœurs ; vivons en bons chrétiens, et les vérités éternelles nous consolent et nous animent à gagner le paradis.

Il est vrai que nous devons convenir que ceux qui vivent et qui sont nés dans la Religion catholique ont plus de moyens de se sauver et plus de facilité : ils ont les sacrements, les ministres du Dieu vivant, les prédicateurs de l'Evangile, les pasteurs et les confesseurs. Doit-on compter cela pour rien ? Profitons-en : ce sont des grâces particulières dont Dieu, sans faire d'injustice à personne, peut disposer comme il veut. Hérode, endurci, reste dans son aveuglement : il refuse d'aller adorer l'enfant Jésus dans la crèche ; ou, s'il se propose d'y aller, c'est par hypocrisie et dans le dessein pervers de le faire mourir, lorsque des étrangers viennent de loin pour le chercher et l'adorer. Cet enfant Jésus couché dans une crèche est le Dieu du ciel et de la terre ; tout enfant qu'il est, il exerce déjà en maître du monde ; il est ce père de famille, ce maître de l'Evangile, qui préfère des étrangers, et les derniers aux premiers, en appelant celui qui lui plaît pour l'adorer dans son berceau ; et si quelqu'un s'en plaint, il peut lui dire, de quoi vous plaignez-vous ? ne m'est-il pas libre de faire ce que je veux ? Et des son berceau, il ressemble à ce roi qui, aux noces de son fils, invite

qui il lui plaît, sans faire d'injustice à ceux qu'il n'a pas priés d'y venir. C'est donc nous qui, de préférence, sommes invités à ce banquet sacré de son corps et de son sang, à sa sainte table, en nous en approchant pour le recevoir en communiant; c'est nous qui, de préférence à tant d'autres peuples, sommes nés dans la Religion catholique; remercions donc Dieu de la grâce qu'il nous a faite, et répondons-y par une vie chrétienne, digne de notre vocation.

Il serait à souhaiter que ces réflexions fissent autant d'impression sur tous ceux qui les liront, qu'elles en ont fait sur le cœur du premier soldat qui s'est rendu à mes charitables sollicitations, qui aussitôt s'est jeté à mes pieds pour faire l'aveu de ses fautes, et qui a eu le bonheur de communier, malgré les moqueries et railleries de ses camarades qui, le voyant plusieurs fois se confesser, s'en moquaient; mais il a foulé aux pieds tout respect humain; il a laissé tout dire, il a tout entendu, sans que cela puisse faire changer ses bonnes dispositions. Aussi quelle joie pour lui au fond de son cœur, et quel contentement pour moi! Si je me suis réjoui une fois, c'est bien en cette occasion, de voir qu'enfin j'avais gagné une âme à Dieu dans la troupe, et de penser que ce premier exemple serait bientôt suivi, comme il est arrivé. Le second a été d'un lieutenant qui en fut tellement touché, qu'il demanda à se confesser et administré avant sa mort, dont l'enterrement fut des plus pompeux, et pour moi des plus remarquables, en ce qu'un autre officier, m'ayant prêté son épée et son chapeau pour être mis sur son cercueil, les soldats me les prirent pour eux, selon l'usage que je ne connaissais pas; j'ai été obligé de payer l'un et l'autre à l'officier qui les avait prêtés: ce que je fis sans regret, tant j'étais content de voir un commencement du rétablissement de nos cérémonies religieuses dans l'armée.

Certitude d'un autre monde.

Il ne faut pas se faire illusion sur la certitude d'un autre monde, ni sur l'immortalité de notre âme, que l'impie, que le philosophe désireraient ne pas être pour éviter les châtiements qu'il mériteront après la mort (car il n'y a rien de plus certain qu'un Paradis pour récompenser les bons et un enfer pour punir les méchants). Ceserait tomber dans la plus grande folie que de vouloir le nier; ce serait comme dire que tout homme n'est pas sujet à la mort: et jamais homme n'a pu effacer

cette idée de son cœur ni de son esprit. Depuis que le monde existe, on n'a jamais pu venir à bout de persuader à un peuple qu'après cette vie, il n'y avait plus rien à espérer pour l'autre. Chacun a donc cru et croira, jusqu'à la fin du monde, qu'il y a un lieu destiné pour récompenser la vertu, et un autre pour punir le vice, et c'est un sentiment conforme à la raison. Si on a vu quelques libertins extravagans dans leur passion, déchirés par les remords de leur conscience, ne leur laissant aucun repos ni jour ni nuit, accablés d'ennui et de tristesse, croyant qu'en sortant de la vie, tout serait fini pour eux; combien n'ont-ils pas été trompés, en se voyant précipités dans l'Enfer, pour y être brûlés sans cesse par les démons! Si on en voit encore s'efforcer d'écrire et de parler contre une vérité si grande d'un autre monde et de l'immortalité de l'âme, ils sont les premiers à penser le contraire au fond de leur cœur, parce que souvent on parle, et on dit différemment qu'on ne pense: c'est souvent par vaine gloire et pour se faire un nom, mais ils sont les premiers à craindre les châtiements de la justice divine; leurs discours ni leurs ouvrages n'ont pu déromper les hommes sur ce point ni sur un avenir certain.

On en a vu s'égarer dans ce monde sur le genre des peines et des récompenses, selon que les passionnés les conduisaient, et tomber dans des extravagances ridicules: mais enfin, sur l'opinion d'une autre vie et l'immortalité de l'âme, tous en général se sont toujours accordés. Qui donc peut être maître de cet avenir, et faire naître avec nous l'idée de l'immortalité de l'âme, si ce n'est un Dieu? Qui peut punir ou récompenser, si ce n'est celui qui est tout-puissant, et qui gouverne tout? Ouvrez les yeux à la lumière de la vérité, ne sentons-nous pas en nous-mêmes un germe immortel! nous craignons quand nous faisons le mal, nous espérons quand nous faisons le bien; et qui peut nous inspirer cette crainte et cette espérance qui nous sont si naturelles? Dieu seul. Un enfant, sans qu'on lui dise rien, sans qu'on le menace ni qu'on le corrige, ne se cache-t-il pas quand il fait le mal? et quand il fait bien, ne le voit-on pas en être joyeux et content? Dira-t-on qu'à son âge, ce sont des préjugés? Non certainement. Cela vient de lui seul; car, sans parler ici des peines et des récompenses établies par la justice des hommes en ce monde, nous avons, malgré nous, une certaine

appréhension de la justice de Dieu pour le mal que nous commettons. L'homme, dans sa passion, n'y pense peut-être pas; mais les passions ne restent pas, par la suite, sans remords : on revient en soi-même, on se repent de s'y être abandonné, et on s'écrie : qu'ai-je fait !

Combien de fois un pécheur n'est-il pas agité de ces remords qui le portent jusqu'au désespoir? remords qui le suivent partout, qui troublent son sommeil. On voit la tristesse peinte sur son visage, il est d'une humeur chagrine. Mais si, au lieu de faire le mal qu'il a fait, il avait fait du bien, il serait sans trouble, sans agitation, et son état serait tout autre. Mais, plus un pécheur veut se délivrer des remords qui l'accablent, plus ils s'accroissent. Certainement, s'il dépendait de lui, il n'en aurait jamais; s'il dépendait du démon, il n'en aurait point non plus, parce qu'il a trop d'intérêt à laisser un pécheur vivre tranquille dans le vice. Or, ces remords, ces agitations de conscience dans l'homme, après le péché, ne viennent que de Dieu qui les permet, et qui ne les lui envoie que pour le retirer de ses égarements. Cette âme immortelle créée à l'image de Dieu sent qu'elle n'est pas créée pour ce monde; elle sent qu'un bonheur éternel l'attend dans le Ciel, qu'il n'y a que Dieu qui puisse satisfaire ses désirs et remplir son cœur.

C'est de cette manière que je m'y suis pris pour gagner le cœur de l'officier et du soldat, et les accoutumer à entendre parler avec plaisir des vérités de la Religion. On sait que, avant de semer une terre, il faut la préparer pour recevoir la semence; c'est ce que j'ai fait : sans cela, la semence de la parole de Dieu serait tombée une partie le long du chemin, une autre sur des pierres, une autre dans les épines et peu dans la bonne terre. J'avais dans l'armée un nouveau champ à cultiver et à défricher, rempli de ronces et d'épines qu'il m'a fallu arracher (1).

L'exercice public de la religion rétablie en France, le Pape Pie VII, en date du 20 juin 1817, a daigné renouveler avec quelques restrictions, comme il est dit, le bref de l'indulgence de la Portioncule et autres de l'ordre de Saint-François d'Assise, Mineurs conventuels, Capucins, Récollets,

(1) On peut voir mon livre imprimé à Venise, intitulé *Le Chrétien malade, dédié au Cardinal Mattei, Archevêque de Ferrare, où sont de pareils dialogues, mais bien plus étendus.*

etc., que Pie VI, son prédécesseur, m'a accordées, par un bref de Sa Sainteté, le 19 janvier 1798, qui sont à présent remises comme elles étaient avant la révolution.

Ayant aussi demandé au Saint-Siège de renouveler les indulgences que Pie VI m'avait accordées le 19 janvier 1798, à l'occasion des saintes hosties de Favernay, Dijon, Présac, etc., et d'en changer la teneur, parce que les circonstances n'étaient plus les mêmes, on m'a répondu que c'était à présent aux évêques respectifs de ces diocèses à en faire la demande, ce dont je leur ai donné avis dans le temps.

Ces indulgences ont été envoyées en France au temps de la plus grande persécution contre la religion catholique, quoi qu'il fût défendu d'avoir aucune communication avec le Souverain Pontife, sous les plus grandes peines. Ceux à qui elles sont parvenues sans danger et qui en avaient connaissance, se sont empressés de les gagner, et c'était dans l'intention de secourir la foi des fidèles, que je les ai fait passer.

Voyant que la foi s'éteignait de plus en plus envers la présence de notre Seigneur Jésus-Christ dans le très-saint sacrement de l'autel, j'ai pensé qu'en rapportant les miracles de Favernay, Dijon et Présac, une nouvelle édition pourrait servir à augmenter la dévotion des bonnes âmes envers le très-saint sacrement; à les porter à faire plus souvent des visites à l'église, surtout après midi, au moins d'un petit quart d'heure d'adoration; à s'approcher avec plus de ferveur de la sainte table; à rester fermes dans leur foi, jusqu'à répandre plutôt tout leur sang que de démentir leur croyance envers ce mystère.

Néanmoins, peu de personnes s'empressent de profiter de ces indulgences; et, à proportion, il y en a beaucoup moins à présent, quoi qu'il soit plus facile de les gagner, qui s'en rendent dignes, parce que le respect humain les domine, et qu'ils y trouvent, d'un autre côté, des obstacles qui les en empêchent.

CERTIFICATS.

Nous soussignés, Docteurs en médecine et chirurgie, domiciliés à Paris, certifions, qu'étant attachés à l'armée d'Italie et en garnison à Milan en 1800 et 1801, etc., nous avons vu et connu M. Humbert (Adrien Joseph), Prêtre, Religieux, Mineur conventuel de Saint-François-d'Assise, Missionnaire apostolique,

comme premier Aumônier de l'armée française en Italie, employé aux hôpitaux militaires, avec traitement et grade d'officier, que, par son zèle, il était bien vu de tous les chefs, qu'il fit rendre au culte public l'église de la citadelle de Milan, la première qui fut rouverte depuis la révolution; qu'il fut autorisé par le gouvernement à recommencer les saintes fonctions de son ministère, comme précédemment (1).

Certifions en outre que sa conduite, dans les hôpitaux, à l'égard des malades, était on ne peut plus louable et digne d'un homme de son caractère; que non seulement il les exhortait à supporter avec patience leurs souffrances, mais encore il leur ouvrait sa bourse, pour subvenir à leurs besoins; nous lui avons vu distribuer aussi *gratis* quantité de livres de piété, prières, instructions.

Parvenu à l'âge de 72 ans, avec ses infirmités, augmentées par la suite de ses travaux apostoliques, il est aujourd'hui hors d'état de remplir aucune de ses fonctions, étant atteint d'une maladie de la pierre.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent.

Paris, 31 août 1826.

SARRAILLÉ. BELLIOU.

Vu à la douzième Mairie, pour la légalisation de la signature de M. Sarraillé, Chirurgien.

Paris, 2 septembre 1826.

Le Maire CULARRECORNEIL.

Vu par nous, Maire du troisième arrondissement de Paris, pour légalisation de M. Belliot, apposée d'autre part.

En Mairie, le 4 septembre 1826.

FOURNIER.

Certifié conforme à l'original dont je suis porteur.

HUMBERT.

Je soussigné, JUHER, ancien Militaire en retraite, certifie qu'étant concierge de la citadelle de Milan, et M. REVEL, commandant en 1801 et 1802, que le premier aumônier de l'armée française en Italie a été le Père Humbert, Religieux, Mineur conventuel de Saint-François-d'Assise, et Missionnaire apostolique, que j'ai vu y venir en sa qualité d'aumônier, et reçu pour visiter les prisonniers et les malades, et les consoler par des motifs de religion; certifie que c'est par son zèle qu'il a fait rouvrir l'église de la citadelle de Milan, première rouverte de celles qui étaient fermées au temps de la révolution, qu'il l'a bénie de nouveau, que c'est à la suite d'un discours sur la vérité de la religion catholique hors laquelle il n'y a point de salut, prononcé dans une assemblée, en présence de plusieurs généraux,

(1) Quelques-uns doutant que j'ai été le premier aumônier de l'armée, je me trouve obligé d'en donner des preuves.

officiers, etc., qu'on lui a offert de dire la messe, y faire les offices, où tous les militaires, sans y être obligés, pouvaient assister librement. C'est moi-même qui en ai évacué les ateliers qui y étaient, que j'ai nettoyé l'église, mis des bancs, rendue en état d'y célébrer les offices divins. Les officiers ont été tellement satisfaits du discours du père Humbert, qu'il lui en ont demandé l'impression, tel qu'il l'a insérée dans son recueil de cantiques spirituels, dédié au général Commandant en chef l'armée d'Italie, qui a daigné l'accepter et permis de faire chanter dans la troupe. J'atteste aussi que c'est le Père Humbert qui a rétabli, dans la troupe, les mariages à l'église, dont moi-même j'ai été un des premiers; que c'est lui qui a remis en usage l'administration publique des sacrements, et de faire accompagner, par honneur au Saint-Sacrement, le Saint-Viatique, par deux fusiliers, en le portant aux malades. On en était tellement édifié, que jamais on n'a vu plus de recueilement et de silence respectueux dans la troupe, lorsque la première fois un officier a été administré. M. Thiébaut étant mort avec tous les sentiments de piété et de religion qu'on peut désirer, il lui a été accordé, à sa demande, de le faire porter à l'église avec tous les honneurs militaires et de religion, dont l'usage était interrompu depuis plusieurs années. Ah certainement ! le jour où M. Thiébaut a été administré, et celui de son enterrement, ont été des jours les plus favorables pour le rétablissement de la religion en France. Il fallait un exemple, et c'est M. Thiébaut qui l'a donné le premier. On sait que l'exemple des grands, surtout d'un officier, fait plus d'impression, et le sien a été bientôt suivi de plusieurs autres; la marche et la tenue des troupes, les tambours, la musique, joints aux chants de l'église, et d'un nombre assez grand d'ecclésiastiques, ont excité l'admiration de toute la ville de Milan. Enfin on ne peut rien ajouter au zèle que le Père Humbert a montré partout, les peines qu'il s'est données pour ramener les esprits égarés à leurs devoirs; rien à ajouter à ses bonnes mœurs, ni à ses vertus dont on a été tant de fois édifié; et moi-même, en mon particulier, je peux mieux en juger que tout autre, à lui rendre ce témoignage, par les rapports, les entretiens, conversations que nous étions obligés d'avoir tous les jours ensemble.

En foi de quoi, puisque, par un effet du hasard nous nous retrouvons, je me fais un devoir de lui donner le présent certificat, pour lui servir en cas de besoin.

JUHER.

Paris, ce 2 juillet 1827.

Vu à la mairie du neuvième arrondissement de Paris, pour légalisation de la signature de M. Juher, demeurant à Paris, rue aux Fèves, N.º 21, et apposée ci dessus, en présence de M. Jean-Charles Bouvier, demeurant à Paris, rue aux Fèves, N.º 8, et de M. François Gauthier, demeurant rue des Marmouzets, N.º 22, qui nous ont attesté l'identité dudit sieur Juher.

Paris, le 3 août 1827.

BOUVIER. — GAUTHIER.

Le Maire du neuvième arrondissement, DENISE.
Certifié conforme à l'original dont je suis porteur.

HUMBERT.

Conversations édifiantes avec les Militaires, Officiers et Soldats, soit à table ou ailleurs, lorsque j'en avais l'occasion, ne me trouvant jamais avec eux sans leur dire quelque chose touchant la Religion, souvent c'étaient eux-mêmes qui me le demandaient dans l'intention de s'instruire. Ce fut quelque temps après mon discours que, déjà persuadé de la nécessité de son rétablissement, j'obtins un autre entretien avec deux principaux généraux de l'armée, de commencer l'ouverture de l'église de la citadelle à Milan, et de faire publiquement les fonctions de notre saint ministère.

Dans l'armée des Machabées n'y avait-il pas de braves officiers et de braves soldats? Les empereurs romains, quoique payens, avaient-ils de meilleures troupes que les chrétiens, qui, au milieu du paganisme et de l'idolâtrie, sont devenus des saints que l'église honore aujourd'hui? et dans des siècles pas aussi reculés, les Louis, les Henry, ainsi que tant d'autres à la tête de leurs armées, n'ont-ils pas été des saints; donc de même vous pouvez le devenir; mais on ne trouve aucun général payen, ni aucun général d'une autre religion, dont on dit qu'il y ait des saints: que dans la religion catholique, apostolique et romaine, si ce ne sont quelques-uns qui se sont convertis et morts en bons chrétiens; l'histoire sainte en compte plusieurs.

Pour peu que vous considériez les autres religions, leur établissement, quoiqu'elles se conservent malgré toutes les preuves de leur fausseté et de leur système, où ils ne sont attachés que par opiniâtreté et le respect humain, cela suffira pour vous faire connaître leur aveuglement et le malheur éternel où leur fausse religion entraîne ceux qui la suivent. Entendez-vous dire d'aussi belles choses de Mahomet, de Calvin, de Luther et de tous ces imposteurs et fabricans de nouveaux systèmes, des choses aussi merveilleuses qu'on en dit de notre divin Sauveur? dit-on d'eux que leur naissance, leur vie, leurs miracles, aient été annoncés dès le commencement du monde? Dieu n'a-t-il pas révélé à Adam qu'il naîtrait un Messie appelé le Sauveur, qui écraserait la tête du serpent, et rachèterait les hommes de l'enfer? n'a-t-il pas donné sa loi à Moïse d'une manière éclatante sur la montagne de Sinaï? n'a-t-il pas délivré son peuple de la servitude d'Egypte, en le faisant passer à pied sec la mer rouge, où toute l'armée de Pharaon qui le poursuivait a été engloutie dans les eaux? dit-on de Mahomet, de Calvin, de Luther, qu'ils aient changé l'eau en vin aux noces de Cana, guéri des malades, qu'ils aient fait marcher droit des boiteux, rendu la vue aux aveugles, fait entendre les sourds, ressuscité les morts; le fils de la veuve de Naïm, de même la fille du prince de la synagogue, qu'ils aient fait sortir du tombeau un Lazare qui, depuis quatre jours y était renfermé et sentait déjà mauvais? dit-on qu'eux mêmes aient ressuscité? qui est ce qui dit les avoir vus, qu'ils aient mangé avec eux comme on le dit de Jésus-Christ? dit-on qu'ils aient eu sur la terre le pouvoir de remettre les péchés? où sont enfin leurs miracles pendant leur vie et après leur mort?

Tandis qu'à la naissance de Jésus-Christ les anges sont descen-

du ciel pour l'annoncer aux bergers, qu'une étoile miraculeuse a apparu aux Mages qui sont venus l'adorer dans la crèche, à Bethléem; et que de miracles n'a-t-il pas opérés dans le cours de sa vie? Il a institué le sacrement de l'Eucharistie: de ce sacrement admirable qui renferme son corps, son sang, sa divinité aussi réellement que dans le ciel, et tel qu'il était vivant sur la terre; après avoir été mis à mort, avoir été crucifié sur la croix, avoir été enterré et resté trois jours dans son sépulcre, n'a-t-il pas ressuscité; et en mourant, les rochers se fendirent, le soleil s'obscurcit, le voile du Temple se partagea en deux, et même à sa résurrection glorieuse, les gardes de son sépulcre furent tous renversés. Il y eut un tremblement de terre, il a apparu avec un corps glorieux à ses disciples, il s'est trouvé au milieu d'eux, les portes étant fermées, il a bu et mangé avec eux quarante jours après sa résurrection, il a monté au ciel en présence de cinq cents de ses disciples, et dix jours après il envoya le Saint Esprit sur ses apôtres, en forme de langue de feu, sur leurs rêtes, pour les enflammer de son amour comme il leur avait promis.

Où certainement, il fallait qu'il fût le vrai fils de Dieu son père. qu'il eût la même puissance tout ensemble avec le Saint Esprit, pour opérer de si grandes choses. Tous les peuples donc, qui suivent la doctrine de Jésus-Christ, fils de Dieu fait homme, et son évangile, seront sauvés et auront part à sa gloire dans le ciel. Au contraire ceux qui suivront les erreurs de Calvin, de Luther ou autres, seront damnés; c'est un article de notre foi que nous devons croire pour mériter le paradis dont jouissent les bienheureux; mais les payens, les incrédules, les idolâtres qui ne se seront pas convertis après avoir été éclairés de la lumière divine, soit par des inspirations de faire leurs efforts d'en sortir, de quitter même leur pays s'il le fallait, et de renoncer à tout autant qu'il leur serait possible, pour faire leur salut, comme des milliers de saints l'ont fait, soit qu'ils eussent été instruits par des prédicateurs de l'Evangile, des curés, des missionnaires ou autres, sans en profiter, ne peuvent s'attendre qu'à des suppléments éternels, sans qu'ils puissent attribuer à Dieu la cause de leur damnation, qui éclaire tous les hommes, pour qui il est mort sur la croix pour le salut de tous, et qu'il a prouvé qu'il était envoyé du ciel par son père pour racheter le genre humain.

Quelle preuve Mahomet, Calvin et Luther ont-ils apportée du ciel, de leur mission, quels miracles ont-ils fait pendant leur vie et après leur mort? le soleil s'est-il obscurci, les rochers se sont-ils fendus, y a-t-il eu un tremblement de terre, comme tout cela est arrivé au moment que notre Sauveur mourut sur la croix, et eux, quand ils sont morts, y a-t-il eu des Denis, des sages d'Athènes qui se sont écriés au dernier soupir du fils de Dieu? Ou le maître de la nature souffre, ou la terre s'écroule sous nos pieds: à cette pensée, Denis cherche à s'instruire de la cause de cet événement si surprenant; l'ayant appris, il quitte le culte des faux dieux de sa nation, il se convertit à la foi de Jésus-Christ, et vient en France pour annoncer son évangile et y souffrir le martyre.

Comment enfin ces derniers novateurs peuvent-ils nous prou-

ver que leur religion est meilleure que la nôtre, ou au moins qu'elle peut aussi bien les sauver, lorsque la tradition des apôtres, les décisions des conciles, l'autorité de l'Eglise qui ne peuvent jamais se tromper dans leur décision en matière de foi, que la religion catholique, apostolique et romaine est la seule véritable.

A de pareils discours, ceux à qui je les adressais, tous ceux qui les entendaient se sentaient convaincus au fond du cœur de la vérité de notre religion et de la fausseté de toutes les autres, ce qu'ils ne pouvaient s'empêcher de reconnaître et de m'avouer. Combien encore qui, alloués de l'amour de Dieu et du repentir de leurs fautes passées, venaient se jeter à mes pieds aussitôt qu'ils le pouvaient ! combien aussi qui formaient de bonnes résolutions pour l'avenir, qui, par la suite ont mieux vécu, qui, en combattant pour la gloire des victoires et des conquêtes militaires, n'oubliaient pas la couronne immortelle qui les attendait après leur mort ! ils évitaient avec soin tant d'atrocités et de crimes si ordinaires dans les armées. N'y aurait-il eu qu'un seul officier qui aurait été édifié de mes discours, c'en était assez pour en gagner d'autres de son côté en faveur de la religion, sans qu'il soit ni prêtre, ni missionnaire, sans rien faire paraître d'extraordinaire dans sa conduite, en sollicitant avec d'autres auprès du premier Consul le rétablissement de la Religion.

La femme pécheresse de Samarie, leur disais-je encore, pour les porter à soutenir la Religion, par ses discours et son exemple a converti toute la ville par tous ses rapports édifiants, en racontant qu'elle avait vu le Messie promis, et tout ce qu'il lui avait dit. Néanmoins elle n'était ni prêtre, ni missionnaire, et chacun, dans quelque état qu'il soit, peut contribuer au salut des âmes. Vous surtout, braves militaires, vous le pouvez par votre protection dont j'ai si besoin sans laquelle je ne peux rien, et un seul mot de votre part contre moi, détruirait tout le bien que j'ai déjà fait, et empêcherait tout celui que je pourrais encore faire ; je vois avec plaisir que vous aimez à entendre parler de temps en temps de la Religion, que vous aimez à chanter avec moi les cantiques que je vous ai donnés et fait imprimer, que vous aimez à venir chanter avec moi les offices divins, à dire le Chapelet avec moi lorsque je le dis dans les salles, et à écouter d'une oreille attentive mes petites exhortations, à prendre et soutenir en tout mon parti, sans que rien ne vous y engage, sans que rien ne vous y force, et ce qu'il y a de plus beau est que cela vient de vous-même ; mais en quelque état que vous vous trouviez, pensez au salut de votre âme.

Tout homme donc, en quelque condition qu'il puisse être, peut sauver des âmes et quelquefois même plus que les meilleurs prédicateurs, surtout s'il est dans les charges et les emplois distingués, tel qu'un Général, un Magistrat, un Juge du tribunal, un puissant seigneur, etc. ; et comment ; en soutenant la religion principalement par ses bons exemples qui feront plus d'impression, parce que le peuple remarque les grands, les riches et les puissants de la terre. Ils le peuvent aussi par leur autorité, en s'opposant aux vices, et de bien d'autres manières, selon les

circonstances et les occasions qui se présentent. Un père de famille, une mère feront plus de bien par les bons exemples qu'ils donneront à leurs enfants, que toutes les meilleures instructions qu'on peut leur donner dans les écoles, dans les catéchismes et dans le tribunal de la pénitence, plus de bien que le pasteur le plus zélé, dont à peine on n'entend plus la voix : on oublie ce qu'il a dit.

Dieu se sert de tous les moyens et même de ce qu'il y a de plus bas dans le monde, de préférence aux savans orgueilleux, pour ramener les pécheurs à lui. Les Paul, les Augustin, les Magdeleine, et tant d'autres sans aucune distinction ; c'est à nous de profiter des grâces qu'il nous donne, de quelque part qu'il nous les envoie et qu'ils nous sont offerts, de justes ou de pécheurs, de petits ou de grands. Ambroise n'a été élu évêque de Milan qu'à la voix d'un enfant qui s'écria : *Ambroise Evêque* ; et on a plusieurs autres exemples à peu près pareils. La grâce et les bonnes inspirations nous viennent de tous côtés, et passent aussi vite qu'un éclair de l'Orient à l'Occident, que, une fois passé, on ne voit pas réparaître : profitons, sans hésiter, d'un instant de celle que Dieu nous envoie. Malheur à ceux qui les négligent !

Telles étaient nos conversions.

HOSTIES DE FAVERNAY.

L'AN du Seigneur mil six cent huit, lorsque la secte impie de Calvin combattait la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et se rendait en France comme ailleurs, il plut à la divine bonté de confirmer la foi d'un si grand mystère, pour la consolation des fidèles et la confusion des hérétiques, par un insigne miracle. Dans l'Eglise abbatiale de Notre-Dame de Favernay, au couvent des Bénédictins du diocèse de Besançon, à l'occasion des indulgences accordées du Saint-Siège, le jour de la veille de la Pentecôte, qui était cette année là le vingt-quatre mai, selon la pieuse coutume des années précédentes, dans une chapelle qu'on avait préparée et ornée avec les plus beaux ornements en soie et autres, des chandeliers en fer du presbytère de la même Eglise, une pierre de marbre, et un autel portatif avec un tabernacle, où fut exposé le même jour de Pentecôte, à l'adoration publique, le très-saint Sacrement, y ayant deux grandes hosties consacrées (selon la coutume) dans une boîte d'argent. Tout le monde étant parti de l'Eglise, la nuit suivante de Pentecôte, les portes étant fermées, et les cierges allumés à l'autel, une étincelle (comme on le pense), étant tombée sur la nappe, y mit le feu, brûla toute la chapelle, ainsi que tous les ornements qui étaient à l'entour, des nappes, le gradin et le tabernacle, de sorte que le sacristain étant venu le matin avec plusieurs religieux remplis d'épouvante, trouvèrent toute l'Eglise pleine de fumée, et l'autel réduit en cendre, mais avec le plus grand étonnement de voir la boîte sacrée et les deux hosties consacrées qui étaient saines et sauvées sans être nullement endommagées, élevées en l'air, sans aucun autre soutien,

entre les deux chandeliers de fer. Ce miracle surprenant de la toute-puissance divine s'étant aussitôt divulgué, un peuple nombreux, tant du bourg de Favernay que des autres lieux voisins, y accourut, et ne pouvait se lasser d'admirer en l'air cette boîte d'argent où étaient les deux hosties consacrées, et intactes par un effet de la toute-puissance divine; et quoique les chandeliers de fer n'étaient point attachés, ni solides, ni stables auprès de l'autel préparé, et qu'on les voyait fortement ébranler et chanceler d'un côté et d'autre par la multitude du monde qui était à l'entour pour voir de plus près ce miracle, et qu'ils avaient même éprouvé une forte secousse d'une grosse poutre qu'on avait mise pour empêcher la foule de s'approcher, que plusieurs personnes pouvaient à peine remuer, de manière qu'il semblait qu'ils allaient tomber à tout moment, néanmoins le précieux vase resta immobile pendant l'espace de trente-trois heures, afin que chacun vit clairement qu'il n'était soutenu ni appuyé d'aucune chose, et que cela ne pouvait se faire que par un prodige du Dieu tout-puissant. Le mardi, qui était la troisième fête de Pentecôte, un curé voisin, entre tous ceux qui y étaient accourus avec leurs paroissiens, disant la messe au maître-autel, la messe était déjà avancée, le cierge qui éclairait devant le très-saint Sacrement s'éteignit de soi-même et se ralluma de nouveau jusqu'à trois fois; et dans le temps que tout le monde avait les yeux fixés attentivement sur le très-saint Sacrement, au moment que le célébrant remit la sainte hostie sur l'autel, après l'élévation, on vit la même boîte où étaient les deux autres saintes hosties descendre peu à peu et venir se reposer sur le corporal entre le missel et le calice.

Tant de merveilles s'étant divulguées, afin que la mémoire d'un si grand miracle passât à la postérité la plus reculée, il fut fait, par l'autorité de Monseigneur Ferdinand de la Raye, Archevêque de Besançon, l'information la plus authentique de toutes ces choses, pour en constater la vérité. On entendit, entre tant de témoins oculaires, cinquante-deux témoignages des hommes les plus dignes de foi, qui déposèrent que le miracle était vrai; tout étant référé à Monseigneur l'Archevêque, il assembla son conseil Archiépiscopal, pour mieux examiner le fait avec plusieurs théologiens, casuistes et docteurs. Il fut déclaré qu'un tel événement surpassait les forces de la nature, qu'on devait croire à ce miracle; il le confirma par son décret du 10 juillet de la même année 1608, ou il inséra plusieurs autres choses, tant pour exciter la foi et la piété des fidèles, que pour augmenter le culte envers le très-saint Sacrement: du reste les deux hosties se conservent encore, l'une dans l'Eglise abbatiale dudit couvent des Bénédictins de Favernay, et l'autre dans l'Eglise collégiale de Dol, où chaque année il va un très-grand concours de peuple pour les adorer avec respect; et afin de perpétuer à jamais la mémoire d'un tel miracle, Monseigneur François de Grammont Archevêque de Besançon, ordonna qu'on en fit tous les ans, en son diocèse, un office particulier, sous double majeur.

HOSTIES DE PRESAC.

Tout ce que la foi et la piété nous enseignent, et tout ce que nous disent l'Ecriture Sainte et les Pères de l'adorable Saint-Sacrement de l'autel, pourra facilement insinuer dans le cœur des fidèles, l'insigne miracle arrivé à Présac. L'an mil quarante-trois le 2 avril, jour du Jeudi-Saint, deux hosties ayant été, selon l'usage (consacrée) l'une renfermée dans un calice d'étain, couvert d'un voile, fut réservée pour la fonction du lendemain, et exposée à l'adoration des fidèles en une chapelle pleine de cierges allumés, et ornée avec beaucoup de décoration. A deux heures après midi, comme il sortait beaucoup de fumée par les fenêtres, cela annonça un incendie. Aussitôt on courut à l'Eglise et on trouva les nappes et tous les ornements de l'Eglise réduits en cendre, ainsi que le voile du calice. Le vicaire, s'étant approché de plus près, vit la coupe du calice presque fondue par l'ardeur du feu et admira la sainte hostie, qui miraculeusement était intacte au pied du calice, au milieu des charbons et des cendres, et l'ayant reprise, il la remit dans un autre calice, et la porta au maître-autel pour faire l'office, le lendemain, au Vendredi-Saint. Un tel miracle ayant été rapporté à Monseigneur Rupiposach, Evêque de Poitiers, il ordonna à son official de se transporter sur les lieux, et d'user de la plus grande diligence et exactitude, pour s'informer de la vérité du fait, avec toutes les circonstances nécessaires afin de ne point laisser de doute sur ce miracle. Toutes les recherches étant faites, il fut confirmé vrai par le serment des hommes, les plus distingués par leur probité et leur vertu, tant ecclésiastiques que nobles et autres personnes dignes de foi, dont on passa un acte authentique et solennel, qu'on consigna à l'Evêque, qui fit publier dans tout son diocèse un si grand miracle: et, pour en conserver à perpétuité la mémoire, il ordonna que le pied du calice, qui n'était pas tout-à-fait fondu, fût déposé avec le procès-verbal des commissaires, dans les archives de l'Eglise de Poitiers (1).

Peut-on voir des miracles plus frappants? Ils confondent les incrédules et les impies, et il suffit de se former une idée juste de Dieu pour n'en pouvoir douter. Chacun convient que Dieu est tout-puissant; étant donc tout-puissant, ne peut-il pas faire des miracles? n'est-il pas maître de changer l'ordre de la nature qu'il a établi? Lui qui tant de fois a délivré les martyrs des flammes, ne peut-il pas en préserver son corps adorable dans l'Eucharistie? Il ne lui est pas plus difficile d'ôter au feu sa chaleur que de la lui avoir donnée, et que de se trouver réellement présent sur l'autel

(1) C'est la légende du bréviaire de Besançon et de Poitiers, que j'ai rapportée; et c'est ce qui doit encore augmenter davantage la foi des fidèles chrétiens. Il y a aussi la sainte hostie de Dijon dont j'ai parlé, mais dont je ne peux pas rapporter l'histoire, parce que je ne trouve personne chez l'étranger qui ait pu me la remettre. Il me suffit de dire que je l'ai vue moi-même plusieurs fois, et adorée avec respect.

après la consécration du prêtre ; pas plus difficile de se trouver renfermé dans le rond d'une hostie que dans le sein d'une Vierge où il a pris naissance ; et, comme c'est lui qui fait produire à la terre tous les fruits qui en sortent, il peut aussi se produire de lui-même sous les espèces du pain et du vin ; l'un est pour lui comme l'autre. Et qui pourra lui contester sa toute-puissance ? Souvenez-vous en, et vous n'aurez plus de doute sur la présence réelle de Jésus-Christ sur nos autels.

Peut-être voudriez-vous que Dieu fit encore de nouveaux miracles ? Ah ! s'il en faisait, vous n'en deviendriez pas meilleurs, et si vous ne croyez pas à ceux qui se sont faits, et qui sont si bien prouvés, vous ne croiriez pas mieux à d'autres. C'est être comme les Juifs, qui, en crucifiant notre Sauveur, lui demandaient de descendre de la croix, et qu'ils croiraient en lui, lors même qu'ils venaient de lui en voir opérer dans le cours de sa passion : le renversement des soldats, l'oreille de Malchus guérie, l'empreinte de son visage sur le mouchoir de sainte Véronique, n'en était-ce pas assez ? Mais ils ont mieux aimé le faire mourir. Vous feriez de même, bien que vous verriez faire des miracles sous vos yeux, vous ne changeriez pas et un instant après vous offenseriez Dieu comme auparavant. Le seul miracle que vous pouvez demander est celui de votre conversion ; vous pouvez le faire avec la grâce de Dieu, qui ne vous manquera pas, et commencez à croire toutes les vérités de notre sainte Religion.

Invitations à l'Etat religieux.

C'est dans un esprit d'y faire plus facilement son salut que dans le monde qu'on doit y entrer, sans être à charge au gouvernement, sans aucune quête, sans pouvoir hériter, par vœux de pauvreté, de sa famille ; ni par testament, de qui que ce soit les religieux se contentant, pour vivre de leur travail, de leurs messes, de leur industrie, comme chacun fait dans son état, et comme leurs fondateurs ont fait autrefois, qui, par leurs travaux et leur arrangement, ont acquis par la suite de grands biens, qui en enrichissent tant aujourd'hui ; ils n'auront que les biens qu'ils acquerront, dont seuls ils seront les légitimes possesseurs. De cette manière, ils feront l'avantage de leurs parents et de l'Etat.

Mais pour une grande édification, soit qu'ils soient occupés au service des paroisses, ou en communauté ils n'auront point de femme à leur service ; ils prendront surtout des jeunes gens qu'ils élèveront *gratis*, selon le plan que j'en ai distribué à Paris et dans les départements. Ce règlement ne sera à suivre que tant qu'on restera attaché à un ordre ; et pour éviter quelquefois des regrets d'y être entré, l'engagement ne sera que pour cinq ans, et on espère qu'avec la grâce de Dieu, il y en aura peu qui le quitteront, comme on le voit en différents ordres ou sociétés religieuses, où cela arrive rarement.

Remercions Dieu de voir la Religion rétablie en France, et s'y soutenir malgré les efforts des impies qui cherchent d'affaiblir la foi des fidèles par leurs écrits. Soyons toujours fermes

dans nos bons principes ; prenons garde de nous laisser séduire par une nouvelle doctrine contraire à celle que Jésus-Christ nous enseigne dans son Evangile ; restons attachés à son Eglise et à ses souverains pontifes, qu'il a établis sur la terre pour la gouverner. Si de faux prophètes viennent nous dire que le Christ est là, ne les écoutons pas, feraient-ils même des miracles. Prenez garde, nous dit-il encore, de vous laisser séduire par ces pasteurs ravissans qui ne sont pas entrés dans le bercail par la bonne porte, et qui ne sont que des loups ravissans sous une peau d'agneau pour dévorer ses brebis.

Telle a été la cause des malheurs que nous avons éprouvés en nous présentant une constitution ecclésiastique opposée aux véritables principes de l'Evangile, qui a fait répandre le sang des milliers de fidèles, qui ont mieux aimé mourir que d'en suivre ses maximes, et qui en récompense de leur foi, n'ont quitté cette terre que pour monter au ciel où ils sont tous heureux : exemple à suivre si nous étions exposés au même cas ; cela ne nous arrivant pas, soyons fidèles et obéissants à la loi de l'Evangile, pratiquons-la, enseignons-la, et verrions-nous nos parents, nos amis s'en écarter, déplorons leur malheur et ne les imitons pas ; le souvenir de nos maux passés, de ces tems douloureux doit nous faire frémir ; et prions Dieu de ne jamais les revoir.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

INSTRUCTION sur la Portioncule.	Page 3
Reflexions sur un si grand miracle.	10
Approbation de l'indulgence.	12
Sentiments de piété que cette indulgence doit exciter en nous.	14
Prière à la Sainte Vierge, pour gagner l'indulgence.	20
Prière à saint François.	23
Prière à saint François pour demander notre conversion.	25
Explication sur les litanies des Saints.	25
Litanies de saint François en latin.	26
Litanies de saint François en français.	27
Bref de l'indulgence de la Portioncule.	29
Autre bref du même Pape Pie VII, qui transfère l'indulgence de la Portioncule au dimanche.	30
Brefs des hosties miraculeuses de Favernay et de Présac.	32
Preuve de l'apparition de J.-C. à saint François.	36
Avis pour profiter de l'indulgence de la Portioncule.	41
Pouvoir de l'Eglise d'accorder des indulgences.	43
Sujet du rétablissement de la Religion, par Bonaparte.	46
Discours du Père Humbert dans une assemblée de Généraux.	1b.
Certitude d'un autre monde.	56
Certificat du premier Aumônier de l'armée française en Italie.	59
Première église rouverte; administration publique des sacrements, etc.	62
Conversations familières du Père Humbert avec des militaires, officiers et soldats.	62
Relation des Saintes Hosties miraculeuses de Favernay et de Présac.	65
Motif de notre Foi envers la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.	66
Invitation à l'état religieux.	68
Encouragement aux fidèles pour rester fermes aux principes de la foi, à l'exemple des martyrs.	1b.
Avertissements sur les faux prophètes et les loups ravissants.	1b.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.





